

A nos lecteurs



L'année qui vient de s'achever fut une période d'épreuves et de luttes pour la Franc-Maçonnerie. Jamais on ne la vit attaquée, sur tous les fronts, avec une telle violence et une aussi évidente déloyauté. Le déséquilibre économique qui sévit dans le monde est, sans doute, un terrain particulièrement favorable aux semences de haine. Nos ennemis, exploitant avec une habileté infernale le mécontentement et la misère — de par eux-mêmes déjà de fort mauvais conseillers — prêchent la révolution en faveur de régimes politiques, opposés en apparence, mais tendant, en réalité, au même résultat : la subordination totale de l'individu à une collectivité que dirigeraient, à leur guise et sans contrôle, une oligarchie privilégiée ou quelques audacieux histrions.

Notre vieille Europe nous offre des exemples nombreux de nations où l'autorité absolue appartient à un seul individu ou ne s'exerce qu'au profit d'un seul clan. Or, les conditions dans lesquelles ces peuples se débattent devraient ouvrir les yeux de ceux qui ont encore le bonheur d'être libres et les convaincre qu'aucun de ces états totalitaires, au pouvoir absolu, n'a trouvé le remède efficace à la crise, ni apporté le moindre soulagement aux misères qui proviennent du déséquilibre général.

C'est par dizaines de millions que l'on compte les victimes d'une organisation économique et politique qui n'a pas su s'adapter aux progrès accomplis dans la production et qui n'a pas voulu consentir à une répartition plus équitable des richesses. L'entretien de cette multitude de chômeurs charge lourdement le

budget des Etats, et ce n'est pas en leur allouant des sommes considérables, prélevées en imposant les revenus fournis par le travail de la collectivité — sans qu'une œuvre utile et productive vienne compenser les sacrifices consentis — que l'on résoudra définitivement ce grave problème. Ce n'est pas non plus en parant ces chômeurs de chemises noires, brunes, vertes ou rouges, que la solution interviendra. Que l'on transforme cette horde innombrable en organisme officiel chargé de réprimer toute opposition au gouvernement qui le paie, et que, ce faisant, on obtienne à l'intérieur un ordre plus apparent que réel, cela peut sans doute donner l'illusion d'un acquiescement complet du peuple au régime, mais cela n'empêchera pas le désordre économique d'exister et de se développer quand même. Alors, coûte que coûte, pour sauver la façade et plutôt que de reconnaître la faillite du système, on enverra la jeunesse, espoir et avenir de la nation, périr sur un champ de bataille. C'est elle, ce sont les mères et les épouses, qui paieront la rançon aux bandits qui poussent le pays dans une aventure dont, dès le début, on ne pouvait rien espérer de meilleur.

Ceux qui, ne comprenant pas que le monde ne peut guérir de ses maux qu'au moyen de réformes profondes, rêvent de le détruire d'abord, sans avoir la certitude que celui qu'ils reconstruiront sera plus parfait, sont de dangereux réformateurs, mais ceux qui, par passivité, approuvent tacitement cette propagande, se font — volontairement ou non — les complices des ruines et des désolations que provoquera une révolution dont ils seront eux-mêmes les victimes.

Ces rénovateurs de la société, de quelque credo politique qu'ils se réclament, ont ceci de commun qu'ils font fi de la dignité de l'homme. Il n'est plus, pour eux, qu'un des rouages de la machine qu'ils ont conçue, qu'un pion dont ils joueront à leur gré, sans tenir compte de sa personnalité morale et spirituelle. Aussi, les voit-on partout s'attaquer à notre Ordre et tenter d'abattre les colonnes de notre Temple, parce que l'on apprend, en ce lieu, à aimer ses semblables, à respecter la liberté de pensée et à cultiver la fraternité.

L'étoile flamboyante de la Franc-Maçonnerie a cessé de luire, au cours de ces années passées, dans quelques pays où la liberté d'opinion a été supprimée. Les derniers mois de l'an qui vient de s'achever ont encore vu s'éteindre hélas, les flambeaux de la Maçonnerie turque. Au seuil de 1936, nous pensons à tous ces malheureux FF. : nous les plaignons sincèrement de ne pouvoir que clandestinement former la chaîne d'union qui reconforte et entretient notre foi dans la perfectibilité d'une humanité, momentanément égarée, qui reprendra toutefois sa marche vers la fraternité universelle. Par delà les frontières, malgré les obstacles, c'est à ces FF. que nous adressons nos vœux les plus ardents.

Qu'ils soient convaincus — et nous tous avec eux — que l'homme qui a connu la valeur de la liberté, ne peut plus redevenir l'esclave d'un dogme quelconque, qu'il est possible d'obliger l'être physique à plier devant la force, mais qu'aucune force ne contraindra jamais le cerveau à ne point penser.

Quand le monde, artisan de ses propres malheurs, sera las de sa haine, c'est à la flamme de nos autels qu'il viendra rallumer son flambeau, car il aura compris que, seule, cette lumière-là n'est pas un leurre.

31 décembre 1935.

J. MOSSAZ.

Comité Exécutif

La session d'hiver du Comité Exécutif et du Comité Consultatif se tiendra à Bruxelles, le 18 janvier 1936. Le compte rendu des travaux paraîtra au début du mois d'avril prochain dans notre « Bulletin » n° 56.

THÈME D'ÉTUDE POUR LE CONVENT ORDINAIRE DE 1936

Nous rappelons que les mémoires concernant le Thème d'étude « La Défense de la Civilisation » doivent parvenir à la Grande Chancellerie avant le 15 mars prochain. Ils devront être signés et accompagnés d'une justification de la qualité maçonnique de leurs auteurs, délivrée par l'Obédience dont ils relèvent.

Pour plus amples renseignements, voir « Bulletin » n° 54.

Avis officiels

BULLETIN

Avis important. — Le nombre de demandes que nous avons reçues concernant la Table des Matières du 4^e Volume de notre « Bulletin », est si faible que nous hésitons à faire les frais de son impression.

Nous rappelons à nos abonnés que cette Table des Matières leur sera adressée gratuitement, mais nous prions instamment ceux qui désirent se la procurer, de nous faire parvenir leur commande le plus rapidement possible afin que nous puissions arrêter le chiffre éventuel de ce tirage. Nous reportons donc au 15 mars le délai fixé primitivement à fin janvier afin de permettre aux retardataires de profiter de l'offre qui leur est faite.

Appel à nos abonnés et lecteurs. — Le total de nos abonnés a sensiblement diminué au cours de ces deux dernières années. Par suite de décès, de démissions, des conséquences de la crise économique, nous en avons perdu un certain nombre. Les restrictions, imposées dans plusieurs pays aux envois d'argent à l'étranger, nous en ont enlevé un plus grand nombre encore. Sont venues s'ajouter à toutes ces raisons, la suppression de la Franc-Maçonnerie en Turquie et l'aggravation des lois visant notre Ordre au Portugal.

Notre « Bulletin » qui devrait être une source de revenus pour l'AMI, laisse, au contraire, un déficit. C'est pourquoi, nous nous adressons à nos fidèles lecteurs pour qu'ils viennent à notre aide en nous procurant de nouveaux abonnés. N'ayant d'autres moyens d'atteindre les FF. qui seraient susceptibles de s'intéresser à cette publication, nous prions nos abonnés de nous communiquer — à défaut de souscriptions nouvelles — les adresses de Francs-Maçons que l'envoi d'un numéro specimen pourrait engager à s'abonner en 1936.

Collaboration. — La rédaction adresse également un appel à tous les FF. en mesure de collaborer à notre Revue Maçonnique ou aux Petites Nouvelles par des articles de nature à intéresser nos lecteurs. Les secrétaires ou orateurs de Loges auraient droit à notre reconnaissance s'ils nous faisaient part, soit des événements particuliers de la vie maçonnique de leur région, soit de travaux, présentés dans leur Atelier, dont le sujet aurait une portée maçonnique ou philosophique générale.

PUBLICITE

Nous invitons nos lecteurs à nous signaler les maisons qui seraient susceptibles de faire de la publicité dans notre « Bulletin ». Cette publicité intéresse tout particulièrement les hôtels, restaurants, agences de voyage, librairies maçonniques, instituts d'éducation, etc.

Voici le tarif de ces annonces :

Par insertion :

| | | | | |
|---------------|--------|----------|----------|----------|
| | 1 page | 1/2 page | 1/4 page | 1/8 page |
| frs. ss. | 80 | 40 | 20 | 10 |

Pour deux ou trois insertions, réduction de 20%.

Pour quatre insertions, réduction de 25%.

DIVERS

Propriété intellectuelle. — L'autorisation de reproduire les articles et informations contenues dans notre « Bulletin » est accordée exclusivement aux journaux et revues maçonniques. Tout emprunt fait, par d'autres organes, sans notre autorisation, sera poursuivi selon la loi.

Adresses à retenir. — Siège et bureaux de la Chancellerie : 20, rue du Général Dufour, Genève.

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand, 138, Genève.

Adresse télégraphique : Amitente, Genève.

Chèques postaux : N° I. 3510.

Le Grand Chancelier,
J. MOSSAZ.

Liste des Dons reçus par la Chancellerie

du 1^{er} janvier au 30 septembre 1935

| | | |
|--|--------------|--------|
| Fr. Aug. Lambert, Neuchâtel | frs. suisses | 20 |
| G. L. Nationale de Tchécoslovaquie, Prague. | | 177 |
| G. L. Symbolique d'Allemagne en Exil, Jérusalem | | 12 |
| Fr. Varjabedian, Diré-Doua | | 16 |
| 4 FF.-MM. de Diré-Doua | | 21 |
| L. La Fraternité Vosgienne, Epinal | | 12 |
| L. Les Vrais Frères Unis, Le Locle | | 10 » |
| L. Delphes, Alexandrie | | 28 » |
| Divers, inférieurs à frs. 10 | | 8 » |
| L. Union des Deux Mers, Port-Saïd | | 20 » |
| L. Egalité, Fleurier | | 20 » |
| Divers (inférieurs à 10.— frs.) | | 7,40 |
| Total | frs. suisses | 351,40 |

En remerciant les donateurs, nous nous permettons de faire appel à toutes les Loges et à tous nos FF. pour qu'ils nous aident à poursuivre notre œuvre.

Le Grand Chancelier,
J. MOSSAZ.

Elections de Dignitaires

au sein des Obédiences membres de P. A. M. I.

Grande Loge du Pérou, à Lima.
1935-1936

| | |
|--------------------------|-----------------------------------|
| Grand Maître | T. III. Fr. Ernesto Diez Canseco. |
| Dép. Grand Maître | Segundo Sergio Rodriguez. |
| 1 ^{er} G. Surv. | Lazardo Vidaurre. |
| 2 ^{me} G. Surv. | Juan Medrano. |
| G. Secrétaire | Pedro F. Rodo. |
| G. Trésorier | Jose Cadenas. |

Grande Loge Cuscatlan, à San Salvador.
1935-1936

| | | |
|------------------------------|-------------------|----------------------------------|
| Grand Maître | T. . III. . Fr. . | Coronel Fidel Cristino Garay. |
| Pro Grand Maître | | Coronel Trinidad Vallejo Zepeda. |
| 1 ^{er} G. . Surv. . | | Dr. Nazario Soriano. |
| 2 ^{me} G. . Surv. . | | Dr. Reyes Arrieta Rossi. |
| G. . Secrétaire | | Dr. Manuel Vidal. |
| G. . Trésorier | | Don Salvador Nugdan. |

Grande Loge de Bulgarie, à Sofia.
Exercice 1936

| | | |
|------------------|-------------------|-------------------------|
| Grand Maître | T. . III. . Fr. . | Peter Midileff. |
| GG. . MM. . adj. | | Constantion Stanicheff. |
| | | Stéphane Todoroff. |
| Grand Secrétaire | | Stoyan Kolédaroff. |
| Grand Trésorier | | Kroum Moutafoff. |

REVUE MAÇONNIQUE

Les informations qui paraissent sous cette rubrique n'ont d'autre but que de renseigner nos lecteurs sur les faits intéressants de la vie maçonnique internationale.

L'A. M. I. n'assume aucune part de responsabilité dans la publication de ces articles.

LA SITUATION ACTUELLE DE LA FRANC-MAÇONNERIE PORTUGAISE

On sait que la Franc-Maçonnerie fut introduite au Portugal dès 1735; elle prospéra jusqu'en 1743, époque à laquelle elle fut interdite par un édit royal. Elle se réveilla cependant un peu plus tard, mais se débattit dans de nombreuses difficultés jusqu'au moment où les Loges existantes s'unirent pour former le Grand Orient Lusitanien Uni, sous l'égide duquel les Ateliers se développèrent et se multiplièrent de façon réjouissante. Le Grand Orient

Lusitanien Uni de Portugal peut s'enorgueillir d'avoir compté un nombre de ses affiliés des FF.'. d'une haute réputation intellectuelle et morale, dont l'ardent patriotisme contribua grandement au bien du pays et parmi lesquels nous nous bornerons à ne citer que le père de la république portugaise, notre regretté et T.'. III.'. Fr.'. Dr. Magalhaes Lima.

La coalition cléricale et monarchiste, ne pouvant se rallier au régime républicain, se livra — sourdement d'abord, puis plus ouvertement — à une violente campagne contre notre Ordre qu'elle considérait, à juste titre, comme le foyer de la liberté et de la pensée libre. Un accord au sujet de celui qui ceindrait la couronne n'ayant pu intervenir, la restauration de la monarchie devenait impossible, aussi cette coalition dirigea-t-elle ses efforts avec succès du côté de la dictature. Celle-ci s'étant emparée du pouvoir, les droits du citoyen cessèrent d'être respectés. L'opposition la plus légère entraîna l'arrestation immédiate des imprudents qui se laissèrent aller à exprimer leur opinion. Une censure rigoureuse — qui fonctionne encore aujourd'hui avec la même sévérité — fut établie, qui musela la presse, la réduisant à ne publier que des avis officiels qu'elle n'a pas le droit de commenter, sinon de façon autorisée.

Le Temple du Grand Orient Lusitanien fut immédiatement placé sous la surveillance de la police secrète, avec mission d'observer les allants et venants qui étaient dévisagés, du reste, d'une façon grossière et provocante. Puis, sous la conduite d'officiers, les gardes républicains commencèrent les perquisitions en 1930, pénétrèrent dans les salles de réunions, relevèrent les noms et qualités des assistants, firent évacuer les lieux et mirent enfin ceux-ci sous scellés. Le T.'. III.'. Fr.'. Général Norton de Matos, G.'. M.'. , homme politique éminent, fut arrêté à deux reprises et exilé. De nombreux FF.'. furent également incarcérés pour avoir exprimé leur opinion sur les procédés dictatoriaux. Cependant, les Francs-Maçons portugais n'en continuèrent pas moins à se réunir; ils le firent clandestinement, dans des locaux privés, mis à leur disposition par des FF.'. . Malgré les risques qu'ils encouraient, ils procédèrent même à des initiations en bonne et due forme, sous la présidence de leurs VV.'. MM.'. .

Le Dictateur, Oliveira Salazar, président du Conseil et Ministre des Finances — dont, soit dit en passant, l'étoile commence à pâlir — est complètement inféodé au clergé. Il se destinait à la prêtrise mais abandonna cette voie pour devenir professeur à l'Université ultra-catholique de Coïmbre; c'est lui, le grand chef de l'armée antimaçonnique, qui dirige la campagne contre notre Ordre. Le Parlement, qu'il manœuvre à son gré et au sein duquel il n'existe aucun groupe d'opposition, a voté, en avril dernier, une loi supprimant les sociétés secrètes — à l'exception, cela va sans dire, de la Société de Jésus — et interdisant aux

fonctionnaires civils et militaires de faire partie de la Franc-Maçonnerie. Tous les employés de l'Etat ont dû déclarer sous serment, dans les trente jours, qu'ils n'appartenaient, ni n'appartiendraient jamais à une société secrète, le refus de signer semblable engagement, entraînant la destitution immédiate. De plus, les lieux publics, brasseries, restaurants, hôtels, etc., sont infestés d'espions au service du gouvernement et malheur à celui qui ne surveille pas ses propos ! Néanmoins, nos FF. portugais n'ont pas abandonné leur activité. Les renseignements récents qui nous sont parvenus nous permettent d'affirmer que le Grand Orient du Portugal est toujours debout et qu'il a procédé dernièrement encore, à l'élection de ses Dignitaires. La prudence que nous sommes obligés d'observer dans l'intérêt même des Maçons portugais, ne nous permet pas d'en dire davantage, mais nous sommes heureux, en écrivant cet article pour le « Bulletin » de les féliciter, au nom de la Franc-Maçonnerie tout entière, de leur courage en leur souhaitant de remporter bientôt la victoire qu'ils ont justement méritée par leur fidélité aux principes de l'Ordre.

J. Mz.

TOAST AUX FF. VISITEURS

Les membres de notre Atelier vous souhaitent une chaleureuse bienvenue et vous remercient d'avoir, en si grand nombre, apporté à la Tenue de ce jour le don précieux de vos présences. En ces temps troublés où, non seulement l'existence de la Franc-Maçonnerie est en jeu, mais encore la dignité même de l'homme en tant qu'individu, tout geste amical est un puissant réconfort pour ceux qui cherchent l'impossible formule, capable d'exprimer par son contenu, la liberté de chacun, au sein de la liberté de tous.

Un idéal n'existe que pour autant que nous en prenons conscience. De même, la Fraternité doit se manifester pour apporter courage et assurance à ceux qui travaillent à l'édification d'un temple spirituel, au milieu des luttes qui déchirent aujourd'hui l'éthique sociale.

Certes, il y a des différences entre nos conceptions quant à la méthode la meilleure et nous avons souvent une tendance très grande à souligner ces divergences, au lieu d'avoir les yeux fixés sur le but qui, toujours, se dérobe. L'homme est ainsi fait que son esprit est d'abord frappé par les dissemblances — dont il se sert d'ailleurs pour établir ses classifications — avant que la loi générale ne l'éblouisse de sa brusque clarté.

Or, nous poursuivons tous le même rêve : faire du Franc-Maçon un « homme qualifié ». Nous croyons en la perfectibilité morale de l'espèce humaine, comme nous tenons pour certaine l'évolution matérielle des types biologiques. Nous savons tous, mes T.T. CC. FF., que la représentation que nous avons du monde n'est autre que la projection de notre pensée sur cet univers qui naît avec nous et qui mourra lorsque nous cesserons d'être. De l'harmonie seule de notre esprit dépend l'ordonnance du monde; la rose n'est belle que parce que nous la concevons telle.

Que signifient dès lors les divergences concernant la voie à suivre? Pour qui conçoit un univers courbe, la droite n'est point le chemin le plus court entre deux points déterminés. Notre idéal est si haut que le retard causé par une erreur de dix siècles n'est plus rien par rapport à cette distance incommensurable.

Mais l'amour de nos FF. et leur enthousiasme pareil au nôtre peuvent, seuls, nous permettre de n'être point las avant que d'avoir ajouté notre pierre à l'édifice grandiose d'une humanité réalisant les aspirations qui sommeillent dans le cœur de chaque homme.

C'est pourquoi, mes T.T. CC. FF. visiteurs, je vous exprime encore toute la gratitude de notre cher Atelier car, votre présence, c'est l'amitié réalisée par un geste efficace.

G. GUTZEIT.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES SUPRÊMES CONSEILS

Bien que notre « Bulletin » soit essentiellement destiné à l'activité de la Franc-Maçonnerie symbolique des trois premiers grades, nous pensons intéresser nos lecteurs en leur présentant un bref compte rendu de la conférence internationale des Suprêmes Conseils confédérés du Rite Ecossais ancien et accepté qui s'est tenue à Bruxelles au mois de septembre dernier. Nous l'empruntons à l'excellente revue maçonnique, la « Chaîne d'Union », que publie, à Paris, notre T. C. F. et ami Gloton.

(Réd.)

Sur les trente-six Suprêmes Conseils Confédérés, vingt-six se firent représenter à la Conférence Internationale de Bruxelles.

Des rapports furent présentés sur la situation de la Maçonnerie du Rite Ecossais en Autriche, en Hongrie, en Italie, en Russie et au Portugal.

Les délégués autrichiens déclarèrent que les FF. étrangers, visitant l'Autriche et la Hongrie, pourraient susciter une plus grande sympathie à l'égard de la Maçonnerie en ne cachant pas leur qualité maçonnique aux personnes avec lesquelles ils sont en relations et, surtout, au personnel des hôtels, de la police, en s'intéressant à la Maçonnerie locale, en s'informant des lieux de réunions maçonniques et en demandant si la Maçonnerie de ces pays exerce une action aussi bienfaisante que dans le leur.

En ce qui concerne la Russie, il fut établi que les Loges composées d'émigrés russes organisées en France, seraient prêtes à réveiller la Maçonnerie au cas où le gouvernement (russe) cesserait son opposition. Contrairement aux bruits qui ont couru, il ne semble pas qu'il existe quelque chance de réaliser semblables projets pour le moment.

La situation de la Maçonnerie au Portugal est des plus déplorable. Quoique certains Maçons aient contribué à l'établissement de la République actuelle, il existe, présentement, une forte opposition contre notre institution. Lorsque le pouvoir tombe entre les mains de dictateurs, leur premier acte est de supprimer notre Ordre, parce qu'il proclame la Liberté. Malheureusement, les autorités ont profité de dissensions survenues dans la Maçonnerie portugaise pour la supprimer. La Fédération reste pourtant fraternellement unie dans l'espoir de temps meilleurs. Il est recommandé d'éviter de correspondre maçonniquement avec les dignitaires du Sup. Conseil du Portugal.

La situation en Italie reste à peu près inchangée; il semble cependant que l'opposition du gouvernement se soit quelque peu relâchée; elle ferait espérer (si cela continuait!) un réveil de la Maçonnerie dans ce pays.

On a constaté que certains gouvernements ont une conception erronée de ce qu'ils nomment « la Maçonnerie internationale ». Ils semblent craindre l'existence d'un Chef Suprême ou d'une puissance internationale qui dirigerait les Maçonneries nationales et à laquelle elles devraient obéissance.

Ces groupements ignorent, ou feignent d'ignorer, qu'il n'existe aucune souveraineté semblable, mais, qu'au contraire, chaque Maçonnerie nationale est autonome, indépendante, et que les relations maçonniques internationales, de pure courtoisie, n'admettent aucune injonction d'une Puissance à une autre. La Conférence internationale des Suprêmes Conseils n'exerce aucun pouvoir sur les SS. CC. représentés. Les questions discutées concernent la prospérité de la Maçonnerie en général et du Rite Ecossais en particulier; aucun Suprême Conseil n'abandonne, par une action de la Conférence internationale, la moindre parcelle de son autorité, ni ne contracte d'engagement. L'existence d'un pouvoir mondial suprême semble avoir été admise en Turquie, quoique son Président se soit toujours montré favorable à la Maçonnerie;

Pourtant, voici une preuve que la Conférence internationale des Sup. Conseils ne jouit d'aucun contrôle et n'a aucune autorité sur les SS. CC. :

La question de la création d'un organisme administratif central pour les Sup. Conseils fut discutée et repoussée à l'unanimité, les SS. CC. continuant à correspondre directement entre eux, comme par le passé. L'idée d'une publication éditée sous la direction de la Conférence internationale fut également rejetée à l'unanimité. La création d'un fonds collectif et l'unification des Rites, diplômes, etc., furent également écartés, pour la raison unanime que l'état de choses actuel permet à chaque Sup. Conseil de maintenir les traditions qui lui sont chères.

La Conférence formula un vœu pour exprimer ce que la Maçonnerie peut et doit faire en vue d'améliorer les rapports internationaux. Les suggestions suivantes furent proposées :

1. — Resserer davantage les relations entre les Sup. Conseils. Il est recommandé, pour cela, une correspondance suivie, des rencontres fraternelles, l'échange constant d'opinions sur les questions internationales.

2. — Examiner comment on pourrait procéder solidairement au rapprochement des peuples et améliorer leur compréhension réciproque.

3. — Assurer, au sein de la Franc-Maçonnerie elle-même, une liaison fraternelle plus étroite pour donner l'exemple d'une Humanité idéale.

Il ressort indiscutablement de ces débats, pour celui qui observe sans parti pris, que cette réunion des plus hauts dignitaires de la Maçonnerie Ecossaise des Hauts Grades, si discréditée dans le monde profane, qu'elle n'est pas un pouvoir supérieur aux juridictions nationales, qu'elle ne comporte aucun chef suprême, commun à la Maçonnerie mondiale, mais qu'elle réunit des délégués dont chacun représente la Maçonnerie Ecossaise de son pays en toute indépendance et que tous jouissent des mêmes droits pour délibérer sur les moyens de réaliser le but commun : la recherche de la Vérité et l'émancipation de l'Humanité.

ARMAND BEDARRIDE

Le Grand Orient de France est en deuil. Le T.°. III.°. Fr.°. Armand Bédarride, M.° parfait qui s'était consacré tout entier à la Franc-Maçonnerie, est mort le 5 décembre, à l'âge de soixante et onze ans, après une longue maladie supportée avec la résignation du sage.

La Franc-Maçonnerie française perd l'un des FF.' qui l'ont le plus honorée et des milliers de FF.'-MM.' répandus dans les deux hémisphères sont, avec elle, plongés dans la tristesse.

Armand Bédarride, né le 21 avril 1864, reçut la lumière maçonnique à Marseille, le 29 avril 1891. Il siégea au Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France de 1910 à 1913, puis fut appelé, en 1925, à faire partie du Grand Collège des Rites. Ses travaux lui valurent, en outre, d'être élu par la Société des Philalèthes en qualité de membre effectif (Fellow). Il laisse une œuvre remarquable qui consiste en ouvrages, rapports et articles insérés dans les nombreuses publications maçonniques de France et de l'étranger. C'est par cette œuvre, au travers de laquelle ceux qui ne l'ont pas connu pourront apprendre à l'aimer, que sa mémoire ne périra point, car sa pensée délicate, son jugement sensé, sa haute culture philosophique, son amour de l'humanité, s'y reflètent avec le secret de son âme.

Bédarride fut l'apôtre inlassable du plus pur idéal maçonnique, s'opposant avec douceur, mais non sans fermeté, aux dangereuses entreprises d'un modernisme qui tend à vider nos rituels des substantiels et profonds enseignements du symbolisme et aux non moins regrettables interprétations dogmatiques dans lesquelles d'aucuns l'ont inconsciemment cristallisé. Du sillon qu'a creusé ce Fr.', véritablement initié, lèveront d'abondantes moissons dont il n'aura connu, hélas, que les prémices. C'est le destin de ceux qui s'approchent trop près de la Vérité que de ne point assister à son triomphe. Mais, de même que l'homme en naissant, porte en lui l'héritage psychique de ses ancêtres, il n'emporte pas, dans sa tombe, les forces spirituelles qu'il a créées.

Par ses amis et ses disciples, aujourd'hui; sous l'influence de ses écrits, demain, son œuvre se poursuivra. Ainsi, sans avoir jamais recherché la gloire, son nom figurera au livre d'or de la Franc-Maçonnerie universelle à la page où sont déjà inscrits ceux qui l'ont le mieux servie et le plus honorée.

Que le souvenir d'Armand Bédarride nous incite à le prendre pour guide! Reformons la chaîne, mes FF.'!

J. MOSSAZ.

DANS L'ANCIEN TEMPS

La « fête commune » était considérée comme l'une des caractéristiques des premières guildes teutoniques, organisations corporatives qui aspiraient à quelque chose de plus élevé que le gain, que le matérialisme — principal objectif des hommes en

général — et qui professaient l'amour du prochain, non comme un dogme vide, mais comme un sentiment que doit entretenir l'exercice de la charité.

Les Guildes étaient des organismes locaux dont l'activité bien-faisante ne s'étendait pas au-delà du cercle de leurs adhérents, c'est pourquoi, dans ces fêtes communes, rien n'était prévu en vue de la réception d'un étranger. Dans la crainte qu'il ne cherchât à surprendre les secrets professionnels, la qualité de membre de la corporation ne lui était pas accordée, privilège réservé strictement aux gens du métier et de la localité. Les Guildes exerçaient néanmoins la charité envers tout le monde; celle des marchands de Coventry, par exemple, entretenait un hospice de treize lits « pour loger le pauvre peuple qui venait en pèlerinage ». Le directeur de cet hospice était secondé par une femme « chargée de laver les pieds des pèlerins ».

Le système que les Francs-Maçons adoptèrent dès leurs débuts fut non seulement différent, mais bien meilleur, il faut le reconnaître, que celui des Guildes, en ce sens qu'ils constituaient une fraternité répandue dans tout le pays et qu'ils avaient, seuls, toute liberté de se déplacer d'une cathédrale ou d'une abbaye à l'autre, à la recherche du travail qu'ils étaient à même d'accomplir. Ils ne formèrent pas des guildes locales composées de membres sédentaires, ils adoptèrent, au contraire, certaines règles concernant les FF.'. voyageurs dont les textes figurent dans les archives de divers pays, dans celles de l'Angleterre, en particulier.

C'est aux cérémonies de cette fraternité ou Guildes de Maçons, artisans qui construisirent tant d'édifices merveilleux, que nous devons en grande partie nos formes rituelles et nos coutumes, tels notre système de grades, notre organisation, nos agapes et l'accueil fraternel que nous réservons aux visiteurs. L'agape maçonnique était, à l'origine, partagée dans la Loge même et, comme nous le faisons aujourd'hui, les Francs-Maçons y accueillaient de façon spéciale le Fr.'. voyageur, capable de prouver son droit de participation par des moyens correspondant à peu près à ceux qui, actuellement, « nous sont bien connus ».

À cette époque lointaine, la Loge était essentiellement une chambre de travail. C'était une construction temporaire, sorte de hangar, orienté de façon à obtenir les meilleures conditions d'éclairage, dont l'accès était interdit à ceux qui n'appartenaient pas à l'Ordre. Le Franc-Maçon commençait à travailler avec le jour jusqu'au petit déjeuner après lequel, un maître, heurtant à la porte de la Loge, conviait tout le monde au travail jusqu'à midi. Ce terme de midi doit être pris ici dans son sens canonique, c'est-à-dire que selon le moment de l'année, midi se plaçait entre une et trois heures de la journée, mais au cours de la matinée, et sans quitter son ouvrage, il était permis de prendre quelque légère nourriture. En été, le repas principal était suivi d'une heure

de repos, puis, les travaux reprenaient jusqu'aux premières vêpres. Il y avait alors un temps d'arrêt pendant lequel on avait le droit de boire et, à la troisième sonnerie de cloche, l'on retournait au chantier jusqu'à la fin du jour. Il était interdit, durant la journée, de quitter la Loge pendant plus d'une heure et l'on ne devait pas abandonner le travail plus de 10 minutes en hiver et 20 minutes en été pour aller se désaltérer.

Le « Regius Song » nous apprend que les repas de la Loge étaient préparés par les FF.'. eux-mêmes, assurant à tour de rôle pendant une semaine, le service de « Steward » (maître d'hôtel, économe). Celui-ci devait rendre compte de l'argent remis par les camarades. Ce terme de « steward » désigne encore aujourd'hui certains officiers des Loges maçonniques anglaises. Les « Roles de la Fabrique » (recueil d'archives) de la cathédrale d'York contiennent les ordonnances primitives se rapportant à ces agapes.

Les règlements d'York, datant de 1355, prescrivent les conditions qu'il fallait observer à l'égard du maçon qui cherchait du travail. A cette époque, la loi ne permettait à aucun artisan d'exercer sa profession hors de sa paroisse; le maçon qui n'appartenait pas à la fraternité maçonnique était soumis à la même restriction. Il devait, pour bénéficier du privilège des Francs-Maçons, subir des épreuves, sortes d'examens, durant une semaine ou plus et si les résultats étaient jugés suffisants, il recevait alors l'approbation du maître-maçon et des surveillants qui lui faisaient prêter, sur le livre de la loi, le serment de respecter les ordonnances décrétées par l'Ordre. Au XVI^e siècle, ces ordonnances ou lois de l'Ordre furent codifiées en un recueil de charges générales et spéciales dans lequel il est dit, notamment, que « tout Maître devra recevoir le maçon étranger lorsqu'il viendra d'un autre pays, l'occuper au moins pendant une quinzaine de jours, le payer et s'il n'a pas de pierre à lui donner à travailler, le reconforter. » Le Maçon voyageur est tenu de payer régulièrement son repas et sa boisson partout où il logera.

A partir du XVII^e siècle, nous apprenons par la corporation de Londres que les paiements (droits de réception) des nouveaux FF.'. étaient affectés en partie à un banquet. Ashmole parle (1682) d' « un noble dîner à la charge des maçons nouvellement acceptés ». Au XVIII^e siècle, les anciennes chambres de travail des Loges ont disparu. Les FF.'. se réunissent pour poursuivre les buts d'une organisation purement spéculative, n'ayant pour ainsi dire plus aucun rapport avec la construction en tant qu'art professionnel et tiennent leurs assemblées dans n'importe quel lieu, dans une taverne, une auberge, à leur convenance. C'est dans ces lieux que siégeaient encore en 1717 les quatre Loges qui donnèrent naissance à la Franc-Maçonnerie moderne. Nous savons que dans les cérémonies de réception, les FF.'. s'asseyaient autour

d'une table. Cérémonies courtes et très simples. Après avoir fait le tour de l'Assemblée en passant derrière les assistants, le candidat prenait place parmi les FF.'. A un certain moment, le M.'. autorisait l'assemblée à boire et à fumer; puis, aux toasts succédaient des chants. Un discours était adressé au récipiendaire qui y répondait selon une formule prescrite qu'il répétait après l'officiant.

Si nos mœurs n'exigent plus que le récipiendaire paie le festin, la coutume des banquets de réception s'est perpétuée, par contre, comme autrefois. Le visiteur a droit à l'hospitalité fraternelle qui rappelle, sous une forme différente, celle que les constructeurs de cathédrales réservaient aux voyageurs. Les toasts, la musique qui font encore partie de nos cérémonies, sont des reminiscences de ce qui se pratiquait en ces anciens temps.

H.

LA FRANC-MAÇONNERIE AUX INDES

L'existence de la Franc-Maçonnerie aux Indes n'est pas un fait nouveau. Il est certain qu'il y eut des groupements de Maçons opératifs longtemps avant l'occupation anglaise; cela s'explique aisément par les signes, les symboles, qui apparaissent sur les anciens forts, les temples et les tombeaux. Il a paru sur ce sujet un livre du Fr.'. Gorham, intitulé « Indian Masons' Marks of the Mogul Dynasty » qui intéressera les amateurs de ces descriptions.

Il n'est guère possible de savoir de façon exacte, à quel moment la Franc-Maçonnerie fut introduite aux Indes. Parmi les Anglais qui s'y établirent au 17^e siècle, il y eut certainement quelques Francs-Maçons qui se réunirent et formèrent des sortes de Loges, mais ils ne semblent pas avoir été en rapport avec les organisations maçonniques de l'Europe et leurs réunions ne furent sans doute pas toujours inspirées par l'amour fraternel, l'entr'aide et la vérité. Nous devons toutefois tenir compte qu'ils ne possédaient aucun organe directeur, que le climat était chaud, malsain, sec, et que l'habituel breuvage consistait en brandy additionné de fort peu d'eau.

A la fin du 17^e siècle cependant, il y eut des Loges dans les villes principales, à Calcutta, Madras et Bombay en particulier. Après la fondation de la Grande Loge d'Angleterre, en 1717, elles furent graduellement reconnues par elle et dûment enregistrées. C'est ainsi qu'à Calcutta, la Loge « Star in the East » — précédemment no 1., Bengale, devint le no. 67 sur le registre de la Grande Loge d'Angleterre. A Madras, la première

Loge régulièrement constituée fut « Perfect Unanimity » no 150, datant de 1766. A Bombay, la Loge « Orion in the West » fut établie en 1823, par la Bombay Horse Artillery, à Poona, son quartier général, sur l'autorisation de la « Provincial Grand Lodge of the Coast of Coromandel » — dont je ne retrouve aucune autre trace. Cette Loge s'adressa à la Grande Loge pour être reconnue comme régulière et fut inscrite comme telle en 1832 sous le no. 415. Ces trois Loges travaillent encore sous les mêmes numéros.

Il y eut également des Loges militaires au 18^e et au début du 19^e siècles; Loges mobiles qui se déplaçaient avec leur régiment. Cependant, ainsi que ce fut le cas dans tout l'Empire britannique et même aux Etats-Unis, beaucoup de LL. V. actuelles doivent leur origine à ces organisations militaires. Avec l'extension de l'influence anglaise, la Franc-Maçonnerie se développa rapidement dans la péninsule, aussi la Grande Loge d'Angleterre organisa-t-elle des Grandes Loges de district, et plaça-t-elle à la tête de chacune d'entre elles un G. V. M. V. Quant à la Grande Loge d'Ecosse, elle érigea ses Ateliers en Grande Loge, dirigée par un G. V. M. V. de la Franc-Maçonnerie écossaise aux Indes. Cette dernière jouit de pouvoirs plus étendus que les Grandes Loges de district anglaises. On compte encore quatre Loges irlandaises sous la juridiction directe de la Grande Loge d'Irlande.

Ces trois juridictions travaillent en parfait accord. En 1892, par exemple, les GG. V. MM. V. de district du Bengale, de Madras et Bombay s'entendirent avec le Grand Maître des Francs-Maçons écossais aux Indes pour que toute demande relative à la création de nouvelles Loges leur soit communiquée, afin qu'ils se consultent sur l'opportunité d'une fondation éventuelle, surtout lorsqu'il existe déjà une Loge dans la région. Une conférence eut lieu en 1905, à Londres, à laquelle prirent part les délégués des trois importantes juridictions et où un certain nombre de résolutions furent adoptées concernant quelques cas spéciaux. On compte actuellement aux Indes 217 Loges environ sous la Constitution anglaise, 80 sous la Constitution écossaise et quatre sous la Constitution irlandaise. J'emploie le mot « environ » car certaines Loges ont pu être dissoutes ou créées depuis l'établissement de ce tableau. En outre, le Grand Orient de France ouvrit deux Loges à Pondicherry, entre 1786 et 1790, mais je ne sais pas si elles existent toujours, car, comme vous le savez, nous ne sommes pas en rapport avec ce Grand Orient (1).

De grandes figures de la vie publique aux Indes ont honoré notre Ordre; au Punjab, trois commandeurs en chef, dont Lord Kitchener, ont été GG. V. MM. V. de district. En 1875, le roi

(1) Ces Loges n'existent plus. — Réd.

Edouard VII. (alors Prince de Galles et G. . M. .), assista à la cérémonie essentiellement maçonnique de la pose de la première pierre du dock « Prince Edward ».

C'est à partir du moment où les natifs furent admis dans la Franc-Maçonnerie que l'histoire de l'Ordre dans ce pays me paraît la plus importante.

Il est difficile de s'imaginer maintenant l'extrême répugnance que les Hindous inspiraient aux FF. . avec lesquels ceux-ci vivaient cependant en fort bons termes — meilleurs peut-être que de nos jours — et qu'ils tenaient aussi pour être parfaitement capables de devenir d'excellents Maçons. En fait, rien dans les règlements de la Franc-Maçonnerie ne s'oppose à leur admission, à l'exception du droit de vote, et cependant, durant un siècle, la majorité fit une opposition acharnée à leur entrée. On a cité plusieurs cas d'Indiens admis dans l'Ordre à des dates diverses. Le Prince of Arcot, un Mahométan, aurait été initié dans l'Arcot Military Lodge en 1788 ou 1789, et l'un des rois de Oude, l'aurait été en 1830, bien que ces faits n'aient pas été authentifiés.

Le premier cas que nous connaissons est celui de Manockji Cursetji, dont le portrait orne les murs du Masonic Hall de Bombay, qui dut attendre longtemps avant d'être reçu. C'était un gentleman bien connu qui, plein d'admiration pour notre Ordre, se vit refuser l'entrée de la Loge « Persévérance » de Bombay. Il se rendit en Angleterre et s'adressa au G. . M. ., duc de Sussex, sans obtenir plus de succès. Bien résolu à se faire recevoir franc-maçon, il passa en France où la Loge « Univers » (?), de Paris, l'initia. De retour à Bombay, il demanda cette fois, à être affilié à la Loge « Persévérance » qui refusa encore ! Ceci suscita des controverses, non seulement dans l'Ordre, mais dans la presse locale. Le Dr. Burns, ancien M. . de la Loge « Persévérance » et G. . M. . provincial pour l'Inde occidentale sous la Constitution écossaise, prit le parti du Fr. . Manockji Cursetji et parvint à fonder en 1843 la Loge « Star of Western India » no. 343, sous l'Obédience écossaise destinée à recevoir des Parsis et des Mahométans. Un mois plus tard, les Hindous étaient admis. Il existe maintenant aux Indes des Loges purement européennes, d'autres purement indiennes et quelques Loges mixtes, telles que les a décrites le Fr. . Rudyard Kipling dans son poème bien connu « My Mother Lodge ». Les Livres de la Loi utilisés dans les Loges qui admettent des FF. . indiens sont : le Coran, pour les Mahométans, la Baghavat-Gita pour les Brahmanes et le « Zend Avesta », pour les Parsis.

Devant un fait d'une aussi grande importance que l'admission des Indiens dans l'Ordre maçonnique, nous nous demandons ce que la Franc-Maçonnerie a fait pour l'Inde, ce qu'elle fait actuellement et ce qu'elle fera à l'avenir ? Nous ne devons pas oublier

cependant que nous restons la puissance maçonnique dirigeante, que nous sommes des occidentaux, alors qu'ils appartiennent à une race orientale. Il est absolument essentiel que les relations soient cordiales. Rudyard Kipling a écrit: « L'est est l'est, l'ouest l'ouest, et ces deux hémisphères ne se joindront jamais ». Il me semble cependant que la Franc-Maçonnerie a fait plus que quiconque pour que cette assertion soit fausse. Si les Maçons anglais et hindous veulent mettre en pratique leurs principes hors de la Loge, nous pouvons avoir confiance en la prospérité de la Franc-Maçonnerie aux Indes.

Edward HEADLAM (Bombay).

Petites Nouvelles

Allemagne. — Si l'on en croit certaines nouvelles de la presse allemande, la police secrète d'Etat aurait rendu à la Grande Loge Nationale « Aux trois Globes » ses biens-fonds, ainsi que ses avoirs en banque, en dépôts de titres et en compte de chèques postaux, confisqués précédemment.

Finlande. — Comme dans beaucoup d'autres pays, les FF. MM. finlandais sont accusés d'antipatriotisme et leurs adversaires ont obtenu un premier succès en faisant admettre l'incompatibilité de la qualité d'officier de l'armée finlandaise avec celle de membre d'une Loge. Or, l'auteur de la musique de l'hymne national finlandais, Jan Siberius — dont tout le pays a fêté le 75^e anniversaire — est franc-maçon. Il a non seulement composé des *lieder* dans lesquels il exalte la liberté et l'indépendance de sa patrie, mais la musique d'une cérémonie de loge funèbre. Sic vos non vobis, T. C. F. Sibérius!

France. — Au cours d'une séance de nuit où se discutait, le 28 décembre, un projet de loi concernant les ligues et les groupes de milices privées, la Chambre des Députés a été saisie d'une proposition d'amendement visant l'interdiction de la Franc-Maçonnerie. Le texte de cet amendement disait en substance: « seront dissoutes par décret, toutes les associations qui exercent leur activité d'une manière clandestine ou secrète, dissimulant à l'autorité publique leurs statuts, règlement, liste de membres, leurs différentes charges et les noms des personnes qui les exercent, l'objet de leurs réunions ainsi que les publications émanant de l'association. »

A cet amendement présenté par les députés Demange, Vallat, La Cour-Grandmaison et Henriot, le T. . III. . Fr. . député Gaston Martin proposa d'ajouter, après les mots « d'une manière clandestine ou secrète », les termes suivants « ...laïque ou confessionnelle ».

Mr. Demange se livra à une charge à fond contre la Franc-Maçonnerie se servant, selon la coutume de nos adversaires, de textes tronqués, de membres de phrases détachés de leur contexte. Notre Fr. . Gaston Martin, défendant son sous-amendement, réfuta brillamment l'argumentation tendancieuse de Mr. Demange. Il fit remarquer que sa proposition ne faisait que préciser un texte qui frappait déjà de nombreuses sociétés, le Tiers-Ordre, en particulier, et qu'il était trop soucieux de la liberté pour demander que des mesures soient prises contre qui que ce soit. Il se montra surpris de la modération des adversaires de la Franc-Maçonnerie qui ne se gênent pas d'ordinaire pour nous accuser d'assassinats sur la voie publique. Il réfuta en outre victorieusement l'accusation d'antipatriotisme en citant les noms de quelques Francs-Maçons qui fournirent des preuves remarquables du contraire.

MM. Xavier Vallat et G. Cousin s'attirèrent, en intervenant dans le débat, une réplique pleine de verve et particulièrement mordante, du Fr. . Jammy Schmidt qui acheva de désarçonner les chevaliers de la réaction. Après quoi, l'amendement de MM. Demange et consorts, mis aux voix, fut repoussé par 370 voix contre 91 sur 461 votants.

Cette brillante victoire remportée contre une proposition qui pouvait triompher du bon sens républicain par la surprise d'une attaque brusquée, prouve que la France tient la liberté pour la plus grande des vertus démocratiques. Nos FF. . Martin et Schmidt ont droit à être félicités de leur courageuse intervention.

Grèce. — La Loge « Harmonia » du Grand Orient de Grèce, qui avait son siège à Istanbul et devait être placée prochainement sous l'obédience du Grand Orient de Turquie, en vertu d'un traité conforme aux règles territoriales de l'A.M.I., a été rapatriée à Athènes. Le Grand Orient de Grèce prévoyant les difficultés qui allaient surgir pour le Grand Orient de Turquie, a pris les devants et, en transférant le siège de la Loge en Grèce, a sauvé les biens matériels de cet Atelier qui eussent été attribués, sans cela, — comme ceux de la Franc-Maçonnerie turque, — à l'œuvre profane des « Maisons du Peuple ».

Iles Philippines. — La station de radio de Manille émettra en février une série de conférences sur l'histoire, le but et l'idéal de la Franc-Maçonnerie. Nos FF. . philippins entendent répondre ainsi à la campagne malveillante menée par nos adversaires.

Pays-Bas. — Les attaques dirigées contre la Franc-Maçonnerie prennent, dans certaines régions de la Hollande, un caractère assez grave. De nombreux FF.° sont en butte à des persécutions et risquent de se voir privés de leur emploi; aussi commence-t-on à penser qu'il n'est plus suffisant de se défendre, mais que le moment est venu de passer à la contre-attaque. Une feuille qui se distribue gratuitement à 125.000 exemplaires, publie des insanités contre l'Ordre, le rendant responsable de l'impudicité des mœurs actuelles et l'accusant d'être le propagateur de films pornographiques. Dire que de pareilles sornettes trouvent des cerveaux assez déformés pour y ajouter foi!

Pologne. — La Grande Loge Nationale de Pologne a procédé, le 26 octobre dernier, au réveil de la Loge « Le Préjugé vaincu », à l'Orient de Cracovie, dont l'activité avait cessé depuis 1822. La cérémonie solennelle fut dirigée par le T.° III.° G.° M.°, accompagné des autorités de la Grande Loge. Les membres du nouvel Atelier sont encore peu nombreux, mais animés du plus pur esprit maçonnique et sauront le faire prospérer.

République Argentine. — Quelques FF.° appartenant à la Grande Loge de la République Argentine (membre de l'A.M.I.) ont créé un nouvel organisme dénommé « Grande Loge Fédérale Argentine » ayant son siège à Buenos Aires, Calle Alsina 2028, groupement auquel se sont agrégées quelques Loges. Cette Grande Loge Fédérale est considérée comme irrégulière par la Grande Loge de la République Argentine de la Calle Cangallo 1242, également à Buenos Aires.

Suisse. — 168 FF.° genevois de religion protestante, connus pour leur fidélité et leur activité bienfaisante au sein de l'Eglise nationale, ont adressé au Consistoire une lettre dans laquelle ils se plaignent de ce qu'il se trouve plusieurs membres de ce Conseil, ainsi que des pasteurs, au nombre des signataires de l'initiative demandant l'interdiction de la Franc-Maçonnerie en Suisse. Cette lettre, qui est accompagnée d'une copie des principes adoptés par la Grande Loge Suisse Alpina, en réfutant les accusations de nos adversaires, fait ressortir ce que l'attitude des dits signataires offre d'incompatible avec le droit de libre examen reconnu par l'Eglise nationale.

— La consultation populaire sur l'initiative en vue d'interdire la Franc-Maçonnerie sur le territoire helvétique, n'aura vraisemblablement pas lieu avant la fin de l'année 1936, étant donné que les Chambres n'ont pas encore abordé la discussion de cet objet et que celui-ci ne figure même pas à l'ordre du jour de la session de janvier-février 36. Au surplus, on constate dans la campagne antimaçonnique un ralentissement que l'on peut attribuer, soit à une certaine lassitude, soit à un manque de fonds chez nos adver-

saires, soit surtout aux récents jugements prononcés par les tribunaux qui ont fait connaître au public les procédés peu édifiants employés par les équipes fascistes et les individus tarés y jouant un rôle de premier plan.

— Par décision de la Grande Loge, la Revue maçonnique « Alpina », organe officiel de la Franc-Maçonnerie suisse, sera adressée gratuitement, dès le 1^{er} janvier, à quelques milliers de profanes, choisis parmi les sympathisants et les adversaires de la Maçonnerie, en la loyauté desquels il semble permis d'avoir confiance.

Tchécoslovaquie. — L'Assemblée Nationale, réunie le 18 décembre, a élu à la présidence, par 340 voix sur 440 votants, le T. C. Fr. Edouard Benès, pour succéder au grand citoyen Mazaryk, premier président et fondateur de la République tchécoslovaque.

Le Fr. Benès s'est non seulement acquis des droits à la reconnaissance de la nation comme président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères, mais il a joué un rôle de tout premier plan au sein de la Société des Nations. En saluant son avènement à la présidence de la République, nous félicitons la Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie de l'honneur que cette distinction fait rejaillir sur elle.

— La Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie est en pleine prospérité. Loïn de subir la crise qui se manifeste un peu partout au sein de la Franc-Maçonnerie universelle, elle se développe de façon réjouissante. C'est ainsi qu'après avoir donné la lumière à un nouvel atelier à Kosice, près de la frontière polonaise, elle en a inauguré un autre sous le titre de « Centrum Securitatis », à Uzhorod, aux confins de l'ancienne Russie subcarpathique, près des frontières roumaine et russe. Elle a procédé, en outre, à la régularisation et à l'intégration dans son sein des quatre Loges dites « Most » (« Le Pont ») qui travaillaient jusqu'alors séparément à Prague, Brno et Bratislava, sous le titre de Grand Orient de Tchécoslovaquie. Ces Loges, fondées sous le patronage de la Fédération maçonnique d'Allemagne « Au Soleil Levant », se composaient de FF. qui, ayant quitté les Loges allemandes de Prague, adoptèrent la dénomination de « Most » (Le Pont) pour bien marquer que, pour eux, il n'existait aucune barrière de race ou de nationalité et qu'ils plaçaient la fraternité au-dessus des distinctions linguistiques, reconnaissant comme égales toutes les langues parlées sur le territoire tchécoslovaque. Ces quatre Loges comptent ensemble 157 membres; leur admission au sein de la Grande Loge Nationale porte à 25 le nombre des Ateliers placés sous son Obédience.

Les Livres

Dr CAMILLE SAVOIRE. — Regards sur les Temples de la Franc-Maçonnerie, Paris. Editions initiatiques, 63, rue Ramey. 1 vol. in-16 de 310 pages. Prix: francs français 20.—

Ce livre est émouvant de sincérité. Acte de foi? Confession? Il est l'un et l'autre; c'est également une autobiographie. Ceux qui connaissent le Fr. Savoire, ceux qui sont au courant de l'activité qu'il a déployée au sein de la Franc-Maçonnerie française et, plus particulièrement, comme Commandeur du Grand Collège des Rites du Grand Orient de France, lui pardonneraient volontiers s'il avait consacré quelques pages aux rancœurs et aux désillusions que l'attitude d'un certain nombre de FF. a fait naître en son cœur et dont il a beaucoup souffert. Mais, il n'en est rien. Au contraire, loin d'être un réquisitoire ou un plaidoyer justificatif, ces « Regards sur les Temples » sont ceux d'un Maçon fervent, convaincu de la grandeur de la mission de la Franc-Maçonnerie, de la puissance éducatrice de ses rituels et de la pérennité de son Idéal. Belle leçon de Sagesse, en vérité, que sauront apprécier les Maçons qui firent mieux que de conquérir des grades élevés, sans avoir suffisamment travaillé leur pierre brute ou médité les profonds enseignements de nos symboles! Excellente dissertation sur les principes fondamentaux de l'Ordre qui éclairera les gens de bonne foi trompés par les odieuses calomnies de nos adversaires.

Nous voudrions pouvoir tout analyser et glaner, à chaque page, comme il serait facile de le faire, les conseils judicieux, les définitions heureuses, les révélations initiatiques, fruit d'une longue expérience, généreusement offerte au lecteur. Les chapitres qui se rapportent à l'« Esprit maçonnique », expression qui revient constamment dans nos discours, nos écrits, et dont le sens synthétique est si difficile à déterminer, sont d'une clarté remarquable et contribuent, à eux seuls, à faire de cet ouvrage, une œuvre de premier ordre.

La noblesse de pensée de l'auteur, sa conception élevée des devoirs que l'initiation impose au Maçon, le rôle grandiose qu'il assigne à ce dernier dans la construction d'un monde meilleur et l'avènement d'une humanité plus parfaite, reconforteront ceux d'entre nous que les symptômes alarmants d'une civilisation en décadence désespèrent; le livre du Fr. Savoire leur offrira un point d'appui qui les empêchera de glisser sur la pente dangereuse du découragement.

Nous possédons là le testament moral d'un Franc-Maçon qui, pendant plus de quarante ans, mit tout son cœur et consacra toute

son intelligence au service de la Franc-Maçonnerie ; loin de renoncer à la tâche qu'il s'est volontairement et librement assignée, il poursuit son apostolat, parce que, comme il le dit quelque part : « Si parfois, quelques déceptions ou désillusions viennent ralentir notre ardeur, si la désespérance ou simplement l'indifférence nous frôlent de leurs ailes, il faut persévérer. Les charmes de l'amour fraternel, la beauté de l'Idéal initiatique, la possession de l'esprit maçonnique sont la clé du véritable bonheur, de celui qui ne trompe pas. »

J. Mz.

MAURICE COCK. — Les Secrets de la Franc-Maçonnerie, Bruxelles 1934, chez l'auteur, 28, rue du Noyer. 1 vol. petit in-8°, 98 pages.

En moins de 100 pages, l'auteur a réuni et condensé une documentation précieuse sur l'histoire de la Franc-Maçonnerie, son éthique, son attitude en face de la question sociale, de la religion et de la politique. Un seul chapitre se rapporte directement au titre de ce volume : Les Secrets. Mais on y relève avec plaisir que l'existence de ceux-ci — qui nous sont véhémentement reprochés — n'y est pas niée : ils y sont expliqués de façon à les justifier aux yeux de ceux qui les tiennent pour subversifs ou dangereux pour l'état.

L'ouvrage se compose d'une série d'extraits des œuvres d'écrivains connus et compétents en matière maçonnique que l'auteur a judicieusement choisis et qu'il groupe en 9 chapitres, se bornant à relier ces extraits par des commentaires appropriés et à enchaîner les chapitres au moyen d'une introduction.

Bien que cette documentation concerne plus spécialement la Franc-Maçonnerie belge, la partie la plus importante se rapporte à l'Ordre en général. Cette publication peut rendre de grands services à ceux qui sont appelés à prendre la défense de l'Ordre partout où il est en danger ; elle intéressera également ceux, hélas toujours trop peu nombreux, qui cherchent à connaître les bases essentielles et l'esprit de notre Institution.

J. Mz.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----|
| A nos lecteurs..... | 121 |
| Comité Exécutif..... | 123 |
| Thème d'étude pour le Convent ordinaire de 1936..... | 123 |
| Avis officiels..... | 124 |
| Liste des Dons..... | 126 |
| Elections de Dignitaires..... | 126 |
| Revue Maçonnique : | |
| La Situation actuelle de la Franc-Maçonnerie portu- gaise (J. Mz.)..... | 127 |
| Toast aux FF. visiteurs (G. Gutzeit)..... | 129 |
| Conférence internationale des Suprêmes Conseils (Chaine d'Union) | 130 |
| Armand Bédarride (J. Mossaz)..... | 132 |
| Dans l'ancien temps (H.)..... | 133 |
| La Franc-Maçonnerie aux Indes (Edward Headlam, Bombay) | 136 |
| Petites Nouvelles : | |
| Allemagne, Finlande, France, Grèce, Iles Philippines, Pays-Bas, République Argentine, Suisse, Tchécoslova- quie | 139 |
| Les Livres..... | 143 |

En vente à la Chancellerie de l'A. M. I. :

| | | |
|---|------|-------------|
| 1. ED. QUARTIER-LA-TENTE : « Two Centuries of Freemasonry. Prix | 3.— | Fr. suisses |
| 2. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1921 (Fondation de l'A.M.I.) à Genève. | 3.— | » » |
| 3. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1923 à Genève | 3.— | » » |
| 4. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1927 à Paris | 2,50 | » » |
| 5. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1930 à Bruxelles | 2,50 | » » |
| 6. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1932 à Istanbul..... | 1,50 | » » |
| 7. Codes maçonniques (anglais, français et allemands) | 2,50 | » » |
| 8. Annuaire de la Fr.-Maçonnerie Universelle (1932) | 3.— | » » |
| *9. ED. PLANTAGENET : Causeries Initiatives. I. II. III., chaque volume | 2.— | » » |
| 10. H.-J. BOLLE : Le Temple, Ordre initiatique du Moyen-Age | 0,75 | » » |
| *11. ALBERT LANTOINE : Histoire de la Franc-Maçonnerie française | 7.— | » » |
| *12. ALBERT LANTOINE « Histoire du Rite Ecossais ancien et accepté | 8.— | » » |
| 13. JOSEPH LETI. — Charbonnerie et Fr.-Maçonnerie dans le Réveil national italien | 6.— | » » |
| 14. L. AMIABLE ET J. C. COLFAVRU. — La Fr.-Maçonnerie en France depuis 1725. | 0,75 | » » |
| 15. ARMAND BEDARRIDE. — La Doctrine maçonnique | 1,50 | » » |

En vente à la Chancellerie de l'A. M. I. :

| | frs. ss. |
|---|----------|
| 16. ARMAND BEDARRIDE. — Les Théories politiques et économiques devant la Doctrine maçonnique | 1,50 |
| Le Livre d'Instruction du Rose-Croix | 2,50 |
| Le Livre d'Instruction du Chevalier Kadosch | 2,50 |
| 17. ARTHUR GROUSSIER. — Constitution du Grand Orient de France par la G.L.N. (1773) | 10.— |
| ∴ La Vérité sur la Franc-Maçonnerie..... | 0.50 |
| ∴ Discours et Documents maç. du XVIII ^e siècle..... | 1.25 |
| D ^r RAYMOND COREIN. — Symboles initiatiques et Mystères chrétiens. Préface d'André Lebey. Couverture dessinée par St.-J. Landau..... | 2.50 |
| R.-C. FEUILLETTE. — Précis de l'Histoire du Grand Orient de France (5 ^e mille)..... | 2.— |
| EDMOND GLOTON. — Instruction maçonnique aux Apprentis.. | 1.30 |
| » Memento des Grades de Perfection. | } 1.— |
| » Memento des Grades Capitulaires (les 2) | |
| » Memento des Grades Philosophiques.. | |
| ALBERT LANTOINE. — Hiram au Jardin des Oliviers, avec un portrait de l'auteur, bois gravé de P.-A. Gallien.... | 1.25 |
| ANDRÉ LEBEY. — Le Secret du Temple..... | 2.25 |
| A. MICHA. — Le Temple de la Vérité ou la Franc-Maçonnerie dans sa véritable doctrine..... | 6.— |
| D ^r CAMILLE SAVOIRE. — Regards sur les Temples de la Franc-Maçonnerie | 4.50 |

Les frais de port pour les livres marqués d'un * sont à la charge de l'acheteur.

Ces différents imprimés ne sont livrés que sur justification des titres maçonniques.

N. B. — La librairie V. Gloton, à Paris (voir aux annonces) est dépositaire pour la France et les Colonies des ouvrages indiqués aux numéros 1 à 10, payables à raison de 5.— frs. français pour 1.— fr. suisse. Elle reçoit également les abonnements au Bulletin.

Editions Maçoniques

*de la Resp. Loge « La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies »,
à l'Or. de Liège :*

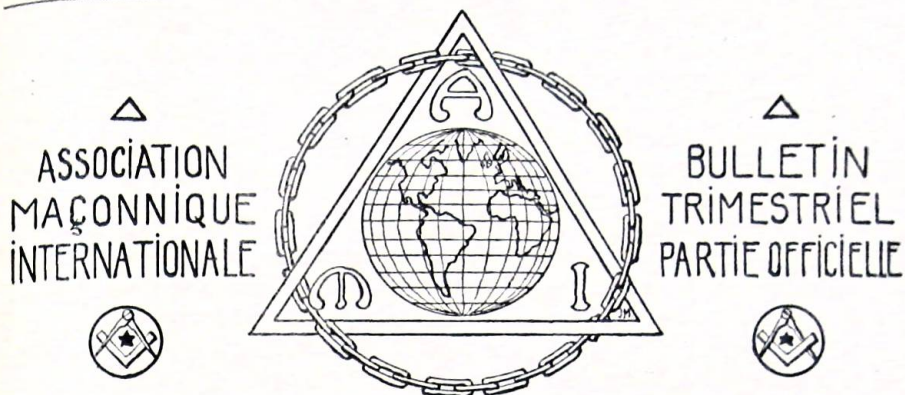
S'adresser pour l'envoi de ces brochures à M. Gegentilien, 172, Bd. d'Avroy, Liège, mais virer la somme correspondante au compte chèque postal n° 1294.55 Liège, Belgique, de M. Léon Deffet.

N. B. — La Grande Chancellerie se chargera volontiers, pour être agréable aux lecteurs du « Bulletin », de transmettre les commandes.

| | | |
|---|-------------|-----|
| J. DEBRUGE. — Abrégé de l'Histoire de la R. L. La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies..... | Frs. belges | 2.— |
| H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Le Pantheïsticon de Toland (1720) | » | 5.— |
| H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Entretiens maçonniques de Lessing. Réédition des 3 premiers et traduction des 4 ^e et 5 ^e entretiens | » | 5.— |
| Un effort vers la Tradition, vers l'Unité et vers l'Idéal | » | 5. |

Editions de la Ligue Internationale des Francs-Maçons

| | frs. | ss. |
|---|-------|------|
| F. UHLMANN. — Petit Manuel de la Franc-Maçonnerie, broché | 3.50 | |
| relié | 4.50 | |
| Le même en allemand | | |
| » Die Grosse Werklehre der Freimaurerei, br. | 3.50 | |
| relié | 4.50 | |
| » 1. Le Livre de l'Apprenti..... | l'ex. | 1.25 |
| 2. Le Livre du Compagnon..... | l'ex. | 1.25 |
| 3. Le Livre du Maître..... | l'ex. | 1.25 |
| Les mêmes en allemand | | |
| E. LENNHOF. — Die Nordamerikanische Freimaurerei..... | 2.— | |
| ED. PLANTAGENET. — La Franc-Maçonnerie française..... | 2.— | |
| (Id. en allemand). | | |



Rapport Administratif de l'Exercice 1935

TT.: III.: et TT.: CC.: FF.:



J'ai l'honneur de vous soumettre le XIV^e Rapport annuel de l'A.M.I., qui résume succinctement l'activité de notre Association au cours de l'exercice qui vient de se terminer.

Le Compte rendu financier qui l'accompagne, vous prouvera que la situation générale très précaire — tant au point de vue profane que maçonnique — dans laquelle le monde se débattait et se débat encore aujourd'hui, n'a pas eu, sur la marche de notre Association, des conséquences aussi fâcheuses qu'on le craignait au début de l'année. Nous avons, sans doute, vécu un peu « au ralenti » par le fait que nos ressources, déjà insuffisantes en temps normal, risquaient de diminuer toujours davantage, étant donné l'aggravation des mesures restrictives que de nombreux pays appliquent à la sortie de l'argent, et la menace de suspension dont certaines Obédiences ont été l'objet. Nous avons donc agi avec prudence, évitant toute dépense qui ne paraissait pas indispensable et réduisant nos frais au strict minimum. Cependant, nous fûmes bientôt rassurés sur la possibilité de faire face aux besoins normaux de notre administration, la rentrée des contributions arriérées ayant dépassé nos prévisions. Les résultats de cet exercice, réjouissants matériellement, sont encourageants au point de vue moral, car ils témoignent du profond intérêt et de l'indéfectible attachement que les Puissances maçonniques adhérentes vouent à l'A.M.I., dont certaines eurent maints obstacles à surmonter pour s'acquitter de leurs obligations financières.

Le Comité Exécutif et la Chancellerie ont, de leur côté, pour suivi leur tâche avec le même soin, le même enthousiasme que par le passé, s'efforçant d'ajouter de nouvelles pierres à l'édifice commencé en 1921, d'en consolider les parties faibles et de dresser de nouveaux plans en vue de son développement.

Une simple nomenclature des travaux exécutés au cours de l'exercice ne saurait retracer notre activité de façon assez complète, mais, bien que brièvement exposée ici, nous croyons qu'elle intéressera tous nos FF. Nous voudrions qu'elle fût connue de ceux qui n'ont suivi que de loin l'œuvre poursuivie par notre Association, car, à l'exception des délégués au Comité Exécutif ou des chefs d'Obédiences, nombreux sont encore ceux qui l'ignorent ou qui sont peu au courant des progrès que, pas à pas, elle fait faire à la Fr. Maçonnerie universelle dans le sens d'une entente fraternelle plus active et plus effective.

§ I. — CONVENT

Par mesure d'économie et en prévision d'un exercice déficitaire, nous n'avons pas publié le compte rendu in extenso des séances de notre Convent de 1934, à Luxembourg, mais il nous sera possible de le faire paraître en 1936, grâce au résultat financier de cet exercice. Cette dépense est nécessaire, ce genre de publication permettant à toutes les Obédiences membres d'apprécier l'importance de nos assises qui rassemblent des délégués de toutes les nations, et le soin apporté à l'étude des questions sur lesquelles ceux-ci sont appelés à délibérer. En outre, ces comptes rendus, imprimés sous forme de brochures qui peuvent être réunies en volumes, offrent une source de documentation, abondante en renseignements divers et commode à consulter; ils servent de commentaires indispensables aux lois générales, aux Statuts et Règlements internationaux promulgués ou établis par l'A.M.I. lorsqu'il y a quelque doute sur l'interprétation des textes.

— Le prochain Convent aura lieu du 27 au 31 août 1936, à Prague. L'organisation en a été confiée à la Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie qui s'est mise spontanément à la disposition du Comité Exécutif pour accueillir les délégués de nos Obédiences membres. Nous lui réitérons nos sentiments de reconnaissance et la remercions de sa fraternelle invitation.

§ II. — COMITE EXECUTIF ET COMITE CONSULTATIF

Le Comité Exécutif a tenu trois sessions auxquelles prirent part les membres du Comité Consultatif. Ces réunions ont eu lieu le 26 janvier, à Genève; le 30 mai, à Bâle; et le 31 août, à Varsovie.

Voici quelques-uns des sujets qui figurèrent à l'Ordre du jour :

1. — Vérification des comptes de 1933 et 1934 (Rapport de la L. « La Fraternité » — G. O. de France);
2. — Situation financière et contributions des Obédiences;
3. — Radiations et Démissions;
4. — Candidatures;
5. — Coordination des Statuts, Lois et Règlements internationaux;
6. — Représentation de l'Amérique au Comité Exécutif;
7. — Convent de 1936;
8. — Thème d'Etude du Convent;
9. — Obédiences interdites, suspendues ou en péril;
10. — Propagande et Mission aux Etats-Unis;
11. — Examen de la situation internationale de la Franc-Maçonnerie;
12. — Répression du Terrorisme;
13. — Réforme du « Bulletin » de l'A.M.I.

Nous nous en tenons à cette simple énumération, les comptes rendus des séances du Comité Exécutif ayant relaté en détail les discussions et résolutions auxquelles ces objets ont donné lieu, mais ce bref résumé suffira à démontrer la diversité des questions que le Comité est appelé à traiter, tant au point de vue de l'intérêt particulier de notre Association qu'à celui de la Franc-Maçonnerie en général. Nous croyons devoir rappeler ici que les frais de déplacements sont assumés, soit par les délégués eux-mêmes, soit par leur Obédience, et non par l'A.M.I., ce qui représente, en plus de la perte de temps et de la fatigue imposées, de gros sacrifices pécuniaires, librement consentis par dévouement à la cause commune.

Les Obédiences qui ont reçu le Comité, l'ont accueilli de la façon la plus fraternelle et la plus cordiale; elles ont droit à notre reconnaissance. A la session de Varsovie, en particulier, où le dit Comité se réunissait pour la première fois, les délégués présents eurent l'occasion de fraterniser avec les Dignitaires et les membres de la Grande Loge de Pologne dont ils gardent le meilleur souvenir.

§ III. — CHANCELLERIE

Les conditions toujours aussi précaires dans lesquelles la Chancellerie se trouve placée, ne favorisent guère la tâche de notre Grand Chancelier.

La Grande Chancellerie, organe vital de P.A.M.I., voit son champ d'activité se développer d'année en année, s'étendre à des domaines nouveaux qui exigent toujours plus de temps, alors que nos ressources, déjà limitées, tendent encore à diminuer. Nous ne voyons pas, faute de moyens financiers suffisants, comment décharger le Grand Chancelier d'une foule de travaux de bureau qui absorbent presque tous ses instants, tandis qu'il y a d'autres tâches à accomplir pour réaliser le but que l'on se propose d'atteindre. C'est, hélas, au moment où notre organisation est bien au point, où sa marche progressive semble assurée, que des difficultés économiques contre lesquelles nous sommes impuissants, paralysent nos efforts, en amoindrissent les résultats et enraient notre développement.

La gestion financière représente une comptabilité qui, pour être tenue constamment à jour, exige de nombreuses heures de travail. La rentrée des contributions, des abonnements au « Bulletin », les réclamations concernant les retards, opérations à défaut desquelles le désordre et la confusion ne tarderaient pas à régner dans notre ménage, devraient être confiées à un personnel subalterne que nous n'avons pas à notre disposition. Il en est de même pour la correspondance courante qui ne demande aucunes connaissances spéciales, ni recherches compliquées.

En consultant les tableaux annexés à ce rapport, l'on constatera que la correspondance de la Chancellerie ne constitue pas l'une des branches les moins importantes de notre administration, surtout si l'on tient compte que certaines catégories de lettres (celles qui se rapportent aux renseignements, en particulier), nécessitent des développements assez longs. En outre, par les conséquences qu'elles peuvent avoir, celles qui concernent les questions de droits territoriaux, de régularité, d'échange de relations, etc., exigent un examen préalable approfondi.

Citons encore la rédaction des comptes rendus des séances du Convent et du Comité Exécutif, leur mise au net après communication aux intéressés, certaines études préliminaires et divers rapports sur des sujets spéciaux (législation, candidatures, etc.).

De plus, le Grand Chancelier est chargé de publier trimestriellement le « Bulletin », ce qui l'oblige à parcourir les revues et journaux maçonniques qu'il reçoit à titre d'échange afin d'y puiser les nouvelles étrangères qui ont trait à l'universalité maçonnique. Il rédige fréquemment des articles destinés à alimenter la partie non officielle — ses nombreux appels à des collaborations bénévoles n'ayant pas obtenu beaucoup de succès jusqu'ici — et traduit, en particulier, ceux qui traitent de l'histoire ou des principes de l'Ordre, exposent certaines particularités locales, etc. Puis, il rend compte des ouvrages maçonniques dont il est adressé un exemplaire à la Chancellerie; viennent enfin la mise en page et

la correction des épreuves. Le Grand Chancelier établit encore les ordres du jour des séances du Comité et en exécute les décisions.

La Chancellerie dirige l'Office de Documentation (O. D.) dont les services seraient plus fréquents si nos membres voulaient bien l'informer des faits ou événements intéressants qui parviennent à leur connaissance et que le Chancelier n'apprend généralement que par la presse maçonnique ou profane. Cette négligence de nos adhérents pourrait servir de « leit-motiv » à chacun des paragraphes de ce rapport. Nous l'excusons — jusqu'à un certain point, du moins — parce que nous savons que les Secrétariats des Obédiences ont déjà une lourde tâche à remplir qui ne leur laisse guère le loisir de penser à l'A.M.I., mais, nous ne nous arrêterons pas à cette remarque, ne voulant pas allonger exagérément notre exposé en énumérant tout ce qui complique et alourdit la tâche de la Chancellerie, lui imposant des efforts disproportionnés aux résultats qu'elle obtient. Par contre, nous rendrons hommage à l'amabilité des FF.° qui se tiennent à notre disposition pour traduire en espagnol les lettres, rapports et comptes rendus, destinés à nos membres de l'Amérique latine et nous remercions plus spécialement, en citant son nom, notre T.° Ill.° Fr.° Gertsch, dont nous mettons sans cesse à contribution la grande complaisance.

Le classement des archives est fait selon une méthode claire, pratique, que nous n'avons pas encore eu le temps d'appliquer également à la classification de la bibliothèque, ni même à la documentation importante extraite de la collection des revues qui nous parviennent.

Le Chancelier est fréquemment appelé, soit en Suisse, soit dans la région avoisinante, à faire des conférences sur la Franc-Maçonnerie internationale; par mesure d'économie, il a dû renoncer à des déplacements plus coûteux. Il a reçu la visite de nombreux FF.°-MM.° de passage à Genève, venant de pays très divers, et s'est efforcé de les satisfaire sous forme de recommandations, présentations, etc. Il serait du reste trop long — et ce serait indiscret — de signaler dans ce rapport tout ce que l'on sollicite du Grand Chancelier. Qu'il suffise de dire qu'il répond de son mieux à ces sollicitations, estimant qu'il n'est d'autre meilleur moyen de faire connaître, apprécier et aimer l'A.M.I., que de mettre ses relations à la disposition de ses FF.°.. Le jour où nous aurons une Chancellerie mieux outillée, il y aura peut-être lieu de donner à ce domaine de son activité tout le développement qu'il mérite en organisant un office spécial de services fraternels.

§ IV. — EFFECTIF

A fin décembre 1934, les Puissances maçonniques faisant partie de l'A.M.I. étaient au nombre de 35.

An cours de l'année écoulée, nous avons eu le regret d'enregistrer la dissolution du Grand Orient de Turquie, ce qui a réduit à 34 notre effectif à fin 1935.

— Le Comité Exécutif avait prononcé la radiation de la Grande Loge de Colombie, à Barranquilla, pour défaut de paiement de ses contributions, mais, à la suite d'un arrangement aux termes duquel cette Grande Loge s'acquitterait de sa dette par versements échelonnés jusqu'en 1937, la décision du Comité a été rapportée.

— La Grande Loge de l'Île de Cuba dont les contributions n'ont pas été acquittées ces dernières années, avait donné sa démission, invoquant comme motif de sa décision sa situation financière difficile; des conditions de paiement lui ayant été soumises, son retrait de l'A.M.I. reste en suspens jusqu'à ce que l'Assemblée générale que cette Grande Loge tiendra en mars 1936 ait délibéré sur les propositions qui lui ont été faites.

— La Grande Loge « Polarstjernen », de Trondhjem (Norvège) a présenté sa démission, la basant sur une réforme intérieure de son administration, actuellement en voie de réalisation. Les démarches entreprises par la Chancellerie n'ont malheureusement pas réussi à la faire revenir sur sa décision. Toutefois, la confirmation de cette démission n'étant parvenue à la Chancellerie qu'en 1936, le Comité Exécutif ne pourra en prendre acte que lors de sa session de printemps.

— La situation du Grand Orient Lusitanien Uni de Portugal n'étant pas très définie, celle-ci sera examinée au cours d'une prochaine séance.

— Des candidatures sont encore sous le maillet, les conditions fixées par les Statuts n'ayant pas été remplies jusqu'ici.

§ V. — PUBLICATIONS

a) *Bulletin*. — Ainsi qu'il en a déjà été fait mention au § III *Chancellerie*, il a été publié 4 numéros du « Bulletin » en 1935 (nos. 52 à 55) contenant au total 145 pages.

La *partie officielle* comprend : les *Rapports* administratifs et financiers de l'exercice 1934; les comptes rendus des séances du Comité Exécutif (Genève, Bâle et Varsovie) un *Vœu* concernant la répression du terrorisme; le plan du *Thème d'Etude* du Convent de 1936; les *Avis officiels* et la *Liste des Dons*; les *Mutations* survenues au sein des Obédiences membres.

La *partie non officielle* se compose de la *Revue Maçonnique*, qui réunit quinze articles ou études se rapportant à des questions d'histoire, de symbolisme ou à des faits d'actualité maçonnique; des *Petites Nouvelles*, qui représentent soixante-trois articles sur la Franc-Maçonnerie de 23 pays différents; des *Livres*, qui rendent

compte de 6 ouvrages maçonniques envoyés à la Chancellerie par leurs auteurs ou éditeurs.

Chaque numéro a été tiré à 600 exemplaires, dont :

- 175 remis gratuitement aux Obédiences membres;
- 213 pour le service des abonnements;
- 26 en échange avec d'autres revues;
- 47 aux collaborateurs — publicité, etc.;
- 139 aux archives;

600 exemplaires.

Au 21-12-1935, le service des abonnements se présentait ainsi :

| |
|--|
| 213 Abonnés, soit : 165 Abonnements payés; |
| 48 » non payés. |

Les abonnés qui ne se seront pas mis en règle à fin mars 1936 cesseront de recevoir le « Bulletin ».

Nous avons le regret de dire que, tous les ans, un certain nombre de FF. négligent de nous faire connaître leurs intentions, continuent à recevoir notre « Bulletin » et ne se donnent, non seulement pas la peine de nous signaler leur désabonnement ou de renvoyer le premier numéro de l'année en cours, mais laissent encore nos réclamations sans réponse. Quelle que soit la raison de leur décision, celle-ci ne justifie ni la perte d'argent qu'ils nous font subir, ni leur impolitesse.

b) *Annuaire*. — Nous avons vendu quelques exemplaires (24) de l'Annuaire (édition de 1932), mais le stock est loin d'être épuisé. Il y aurait certainement bien des changements à faire en ce qui concerne les adresses; néanmoins, tel qu'il est, il peut rendre de très grands services au VV. et aux Secrétaires de Loges. Les conditions économiques actuelles ne nous engagent pas à rééditer cet ouvrage pour le moment.

c) *Publications*. — La Chancellerie a reçu quelques commandes de numéros séparés du « Bulletin » et de comptes rendus de nos Convents. En outre, il a été vendu, par son intermédiaire, divers ouvrages qui figurent dans la liste bibliographique que publie le « Bulletin ».

§ VI. — OFFICE DE DOCUMENTATION

L'Office de Documentation, qui fonctionne depuis le mois d'octobre 1934, a adressé au cours de 1935, 16 communications (dans les deux langues : français et espagnol) aux Obédiences membres auxquelles nous faisons un appel de plus en plus pressant pour qu'elles documentent la Chancellerie sur les événements

intéressants de leur vie maçonnique, qu'il serait indispensable que nos adhérents connussent au plus tôt.

§ VII. — FINANCES

Le compte rendu financier qui accompagne le présent rapport, accuse un boni de frs. ss. 2.655,83, reporté à nouveau.

Le capital disponible est de frs. ss. 4.448,48.

Ce résultat, tout à fait inattendu, réjouira sans doute nos adhérents et les amis de notre Association. Certes, le soin que nous avons apporté à réduire les dépenses jusqu'à l'extrême limite de nos besoins administratifs y a grandement contribué, mais ce résultat provient surtout d'une forte rentrée des contributions arriérées. Bien qu'il ne nous soit pas possible d'évaluer le montant des cotisations qui rentreront l'an prochain, nous espérons que les retardataires auront à cœur de se libérer au plus vite afin d'assurer une marche normale à l'exercice 1936. Quoi qu'il en soit, nous considérons que la situation de l'A. M. I. n'est pas mauvaise si nous la comparons à celles de beaucoup d'autres institutions internationales qui ont subi, avec plus de rigueur, les conséquences de la crise économique mondiale. L'effort que nos membres ont accompli dans ce domaine est une preuve de leur attachement à notre œuvre dont la vitalité s'affirme ainsi de façon péremptoire.

Voici quelques commentaires sur les divers chapitres des *Résultats généraux* :

1. — *Bulletin* (voir § V. — *Publications*).

2. — *Annuaire* (voir § V. — *Publications*).

Si nos adhérents voulaient bien nous aider à faire connaître ces publications au sein des Loges de leur Obédience, nous arriverions très vite, sinon à combler les déficits du « *Bulletin* », du moins à les réduire dans une proportion appréciable.

La Chancellerie fait tout ce qu'elle peut pour recueillir de nouveaux abonnements, mais il lui est impossible d'atteindre la grande masse des FF.-MM.. L'envoi de numéros spécimens à l'adresse de Loges ou de FF., ainsi que les prospectus qui sont joints à toutes les correspondances, se révèlent inefficaces ; le petit nombre d'abonnements obtenus par ces moyens, souvent répétés, ne couvre même pas les frais qu'ils comportent.

3. — *Contributions*. — Nous avons déjà signalé la forte rentrée des contributions arriérées, enregistrée en 1935. Nous ajouterons que divers arrangements ont été pris afin de faciliter le règlement de celles qui sont encore dues. Les obstacles qui ont été mis à la sortie de l'argent et qui sont la cause de la plupart de ces retards, nous ont obligé à nous couvrir au moyen de virements, de traites échelonnées ou autres opérations inusitées, lesquelles ont considérablement compliqué notre travail.

Il est absolument indispensable que les redevances annuelles — qui constituent notre principale ressource — soient acquittées régulièrement, c'est pourquoi le Comité Exécutif sera appelé à examiner sans tarder la situation de quelques Obédiences retardataires qui pourraient, tout au moins, verser des acomptes ou proposer des modalités particulières, plutôt que de persister à ne pas répondre à nos nombreuses réclamations.

4. — *Dons.* — Le fléchissement des dons que l'on a pu constater ces dernières années semble avoir atteint son point extrême. Le total perçu en 1935 est, en effet, assez semblable à celui de 1934. Quelques-uns de nos fidèles donateurs sont décédés et n'ont pas été remplacés. Les temps ne sont évidemment pas propices à la générosité, étouffée bien souvent par la difficulté où l'on se trouve d'équilibrer un budget personnel, opération de plus en plus délicate, mais nous espérons, malgré tout, que nos FF. penseront à nous faire participer à leurs joies par un don dans les circonstances heureuses dont ils pourraient bénéficier. Si modeste qu'il soit, il sera toujours le bienvenu ! Selon l'usage, la liste détaillée des dons qui nous ont été adressés a paru régulièrement dans notre « Bulletin ».

5. — *Chancellerie.* — Les dépenses effectuées sur ce chapitre se répartissent comme suit :

| | | |
|--|------|---------|
| Allocation au Grand Chancelier | frs. | 1.200.— |
| Loyer et entretien des bureaux | » | 1.800.— |
| Salaire du personnel (dactylo) | » | 1.800.— |
| Frais de voyage, réception et divers | » | 852.— |

6. — *Publications.* — Ventes de Bulletins, remises sur commandes transmises, achats d'ouvrages (remboursés) pour le compte de tiers.

7. — *Publicité.* — Les recettes sur ce chapitre sont en forte diminution. Quelques annonces impayées se montent à frs. 300.—, somme que nous espérons pouvoir encaisser au début de 1936.

8. — *Frais généraux.* — Les frais généraux se répartissent comme suit :

Dépenses :

| | | |
|---|------|----------|
| Affranchissements, taxes, télégraphe et téléphone | frs. | 809,74 |
| Loyer des archives | » | 150.— |
| Fournitures de bureau et impressions.... | » | 248.— |
| Allocations, travaux spéciaux, traductions. » | » | 157,87 |
| Machine à reproduire (frs. 300. —) solde .. | » | 100.— |
| Divers | » | 85,26 |
| | | <hr/> |
| | » | 1.550,87 |

Recettes :

| | | |
|---|------|--------|
| Intérêts | frs. | 23,30 |
| Bénéfice sur changes | » | 31,77 |
| Remboursements de travaux spéciaux et ports | » | 52,87 |
| | | <hr/> |
| | » | 107,94 |

Le Bilan au 31 décembre 1935 présente un excédent d'actif de frs. 7.148,48, en augmentation de frs. 3.257,83 sur l'année précédente. Toutefois, nous faisons figurer les contributions arriérées pour une somme de frs. 2.500.— qui, quoique très inférieure à celle qui nous est due, n'est relevée ici qu'à titre d'indication approximative. Elle pourra être fortement dépassée, mais il est possible également qu'elle ne soit pas atteinte.

Notre actif réel, immédiatement disponible, est celui que représentent les espèces en caisse, les dépôts en banque et aux chèques postaux, soit un total de frs. ss. 4.448,48.

§ VIII. — CONCLUSIONS

Ainsi que nous le disions au début de ce rapport, les résultats sont sensiblement supérieurs aux prévisions et, au point de vue financier, l'exercice 1935 nous cause une agréable surprise. Espérons que les contributions arriérées, qui atteignent un chiffre vraiment exagéré, rentreront peu à peu, ce qui nous permettrait, tout en vivant sur les ressources normales de 1936, de constituer une réserve en vue des mauvais jours.

Au point de vue moral, le résultat est un peu moins réjouissant car l'effectif de nos membres a diminué, le Grand Orient de Turquie ayant été dissous, et parce qu'il nous faut craindre de voir disparaître la Franc-Maçonnerie portugaise. En outre, sur les deux démissions qui nous ont été adressées, l'une est malheureusement confirmée, tandis que l'autre reste encore en suspens jusqu'à la prochaine décision que prendra la Grande Loge intéressée.

Avant de terminer ce rapport, nous formons le vœu qu'il soit lu avec attention par ceux auxquels il est destiné et qu'ils le fassent connaître aux membres de leur Obédience. Nous invitons également les rédacteurs des revues avec lesquelles nous échangeons notre « Bulletin », à en publier quelques extraits à l'intention de leurs lecteurs, car il est décevant de constater qu'en dehors des dirigeants des Grandes Loges et de quelques FF.'. isolés, notre Association est encore trop peu connue. La grande masse des FF.'.MM.'. ne s'intéressent pas assez aux questions maçonniques internationales; la plupart de nos FF.'. ignorent même l'existence des divers groupements qui, comme l'A.M.I., travaillent

pourtant avec un dévouement digne d'intérêt à la réalisation de l'idéal maçonnique de Fraternité universelle. Il est certain que c'est à cette ignorance, beaucoup plus qu'à de l'indifférence qu'il faut attribuer leur apathie. Nombreux sont sans doute les FF.' qui nous apporteraient leur généreux concours, mais qui n'ont jamais été sollicités dans ce sens. S'ils se doutaient du travail qui s'accomplit en dehors d'eux, dans des conditions aussi peu favorables que celles que nous rencontrons, ils se feraient très probablement un devoir de nous aider.

Nous avons triomphé jusqu'ici de tant d'obstacles et évité tant de difficultés, que notre confiance dans l'avenir n'est pas ébranlée; toutefois, nous ne continuerons à résister aux conséquences des événements qui menacent de bouleverser le monde lorsque se grouperont autour de nous les sympathies agissantes des FF.'-MM.'.. Que tous ceux qui nous ont témoigné de l'intérêt, qui nous ont prêté assistance, s'efforcent de faire des adeptes; qu'autour d'eux, dans leurs Ateliers, ils parlent de l'A.M.I., de ce qu'elle accomplit et des buts qu'elle poursuit avec courage. Il n'est pas de collaboration négligeable, sous quelque forme qu'elle se présente : un modeste don en espèces, un abonnement au « Bulletin », une conférence en Loge, un article destiné à notre revue, sont choses par lesquelles nos FF.' peuvent contribuer efficacement au progrès de notre Association. Nous nous adressons à tous ceux qui ont pu apprécier l'œuvre de l'A.M.I. pour qu'ils renseignent leurs FF.' et suscitent de nouvelles bonnes volontés.

Genève, le 31 mars 1936.

Le Grand Chancelier,
J. MOSSAZ.

Annexe

STATISTIQUE DE LA CORRESPONDANCE

A. — LETTRES EXPÉDIÉES (par pays de destination)

Europe :

| | |
|-----------------|----|
| Allemagne | 1 |
| Autriche | 22 |
| Belgique | 90 |
| Bulgarie | 20 |
| Danemark | 1 |
| Espagne | 84 |

| | |
|--------------------------------------|-----|
| France | 177 |
| Grèce | 25 |
| Luxembourg | 19 |
| Norvège | 14 |
| Pologne | 30 |
| Portugal | 10 |
| Suisse | 94 |
| Tchécoslovaquie | 53 |
| Turquie | 25 |
| Yongoslavie | 27 |
| <i>Asie :</i> | |
| Liban | 1 |
| Palestine | 4 |
| <i>Afrique :</i> | |
| Abyssinie | 1 |
| Côte d'Ivoire | 2 |
| Egypte | 5 |
| <i>Amérique du Nord :</i> | |
| Canada | 2 |
| Etats-Unis | 10 |
| Mexique | 42 |
| <i>Amérique Centrale, Antilles :</i> | |
| Cuba | 15 |
| Haïti | 14 |
| Honduras | 11 |
| Panama | 13 |
| Porto Rico | 18 |
| San Salvador | 13 |
| <i>Amérique du Sud :</i> | |
| Argentine | 14 |
| Bolivie | 13 |
| Brésil | 13 |
| Chili | 19 |
| Colombie | 18 |
| Equateur | 12 |
| Paraguay | 12 |
| Pérou | 17 |
| Venezuela | 14 |
| Uruguay | 16 |

B. — LETTRES EXPÉDIÉES (par objet traité)

| | | |
|-----|--|-----|
| | 1. — Administration : | |
| | Comité Exécutif, Comité Consultatif, Commis- | |
| | sions | 355 |
| | Obédiences membres | 319 |
| | 2. — Candidatures | 42 |
| | 3. — Démissions, radiations | 8 |
| 692 | 4. — Publications | 24 |
| | 5. — Publicité | 12 |
| | 6. — Convent | 63 |
| | 7. — Renseignements concernant : | |
| | La situation maçonnique internationale | 12 |
| | La défense maçonnique | 18 |
| 5 | La Régularité | 11 |
| | La Territorialité | 4 |
| | Les rites, constitutions, etc. | 11 |
| | Les relations entre Obédiences | 11 |
| 8 | La législation de l'A. M. I. | 6 |
| | L'entr'aide fraternelle | 27 |
| | Divers | 23 |
| | 8. — Propagande | 45 |
| | | 991 |
| 54 | | |

COMPTE RENDU FINANCIER

EXERCICE 1935

BILAN D'ENTRÉE AU 31-12-1934

Actif :

| | | |
|--|------|----------|
| Capital disponible au 31-12-1933 | frs. | 3.035,68 |
| Contributions à percevoir | » | 2.000.— |
| Publicité à encaisser | » | 108.— |
| | | 5.143,68 |

Passif :

| | | |
|-----------------------------|------|----------|
| Déficit de l'exercice | frs. | 1.253,03 |
| Excédent d'actif | » | 3.890,65 |
| | | 5.143,68 |

RESULTATS GENERAUX

| | Recettes | Dépenses | Excédents | |
|------------------------|-------------|-----------|-----------|-----------|
| | | | Profits | Pertes |
| Bulletin | frs. 656.— | 1.553,60 | | 897,60 |
| Annuaire | » 161,90 | | 161,90 | |
| Contributions | » 10.231,53 | | 10.231,53 | |
| Frais généreux | » 107,94 | 1.550,87 | | 1.442,93 |
| Dons | » 351,40 | | 351,40 | |
| Chancellerie : | | | | |
| frs. 1.800.— | | | | |
| » 1.200.— | | | | |
| » 1.800.— | | | | |
| » 852.— | | 5.652.— | | 5.652.— |
| Publications | » 70,50 | 10,80 | 59,70 | |
| Publicité | » 78,35 | | 78,35 | |
| Divers | » | 224,52 | | 224,52 |
| | » 11.657,62 | 8.991,79 | 10.882,88 | 8.217,05 |
| Boni de l'exercice.... | » | 2.665,83 | | 2.665,83 |
| | » 11.657,62 | 11.657,62 | 10.882,88 | 10.882,88 |

BILAN DE SORTIE AU 31-12-1935

Actif :

| | | |
|--|------|-----------------|
| Capital disponible au 31-12-1934 | frs. | 1.782,65 |
| Contributions à percevoir (frs. 9.255.—) | » | 2.500.— |
| Publicité à encaisser (frs. 300.—) | » | 200.— |
| Boni de l'exercice 35 | » | 2.655,83 |
| | » | <u>7.148,48</u> |

Passif :

| | | |
|------------------------|------|----------|
| Excédent d'actif | frs. | 7.148,48 |
|------------------------|------|----------|

| | | |
|--------------------------------------|------|-----------------|
| Excédent d'actif au 31-12-1935 | frs. | 7.148,48 |
| Excédent d'actif au 31-12-1934 | » | 3.890,65 |
| En augmentation de | » | <u>3.257,83</u> |

SITUATION AU 31-12-1935
(capital disponible)

| | | |
|--|------|----------|
| Capital au 31-12-1934 | frs. | 1.782,65 |
| Boni de l'exercice 1935 | » | 2.665,83 |
| Capital disponible au 31-12-1935 | » | 4.448,48 |
| Se décomposant comme suit : | | |
| Espèces en caisse | frs. | 323,32 |
| Solde en Banque | » | 2.989,10 |
| Solde chèques postaux | » | 1.136,06 |
| Somme égale | » | 4.448,48 |

Genève, le 10 mars 1936,

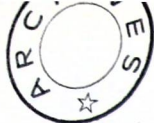
Le Grand Chancelier,
J. MOSSAZ.

ANNEXE

A. — CONTRIBUTIONS PERÇUES EN 1935

| | Arriéré | 1935 |
|--|------------|----------|
| G. L. de Vienne | frs. 280.— | 280.— |
| G. O. de Belgique | | 500.— |
| G. L. de Bulgarie | | 130.— |
| G. O. Espagnol | 420.— | 413,45 |
| G. O. de France | | 2.080.— |
| G. L. de France | | 1.180.— |
| G. O. de Grèce | | 325.— |
| G. L. de Luxembourg | | 90.— |
| G. L. Polarstjernen, Norvège | | 210.— |
| G. L. de Pologne | | 150.— |
| G. L. Suisse Alpina | | 500.— |
| G. L. Nationale de Tchécoslovaquie | | 165.— |
| G. O. de Turquie (solde 1934) | 181,05 | 200.— |
| G. L. Yougoslavia | 130.— | |
| G. L. del Pacífico (Mexique) | | |
| G. L. La Oriental-Peninsular (Mexique) (solde 1934) | 70.— | 50.— |
| (à compte) | | |
| | 1.081,05 | 6.273,45 |

A reporter....



| | Arrière | 1935 |
|--|----------------|----------|
| <i>Report</i> | 1.081,05 | 6.273,45 |
| G. L. Valle de Mexico (Mexique) | 350.— | |
| G. L. de Honduras | | 92,50 |
| G. L. Souv. de Porto Rico (ac. 1933) | 200.— | |
| G. L. Cuscatlan, San Salvador | 160.— | |
| G. L. de Bolivie (1934) | 120.— | |
| G. O. du Brésil (1933) | 900.— | |
| G. L. du Chili (solde arriéré) | 310.— | 302.— |
| G. L. du Pérou (1934) | 144.— | 144.— |
| G. L. des E. U. du Venezuela | | 154,53 |
| | frs. 3.265,05 | 6.966,48 |
| Total | frs. 10.231,53 | |

B. — CONTRIBUTIONS DUES

| | 1932 | 1933 | 1934 | 1935 |
|---|------------|--------------|---------|---------|
| G. L. Espagnole | | 100.— | 100.— | 100.— |
| G. O. de Portugal (1) | | | 270.— | 270.— |
| G. O. de Turquie (1) (solde) | | | 80.— | 380.— |
| G. L. La Oriental-Peninsular Mexico (solde) | | | | 80.— |
| G. L. del Pacifico (Mexique) | | | | 130.— |
| G. L. Valle de Mexico (Mexique) | | | | 350.— |
| G. L. de l'île de Cuba (2) | 600.— | 600.— | 600.— | 600.— |
| G. O. de Haïti | | 130.— | 130.— | 130.— |
| G. L. de Panama | | | | 95.— |
| G. L. de Porto Rico (solde) | | 200.— | 500.— | 500.— |
| G. L. Cuscatlan, San Salvador | | | | 80.— |
| G. L. de Bolivie | | | | 120.— |
| G. O. du Brésil | | | 900.— | 900.— |
| G. L. de Colombie, Barranquilla (3) | | 100.— | 100.— | 100.— |
| G. L. de l'Equateur (solde) | | | 60.— | 70.— |
| G. L. du Paraguay | | | 70.— | 70.— |
| G. L. de la Rép. Argentine (4) | | 200.— | 200.— | 200.— |
| G. O. de l'Uruguay (4) | | | 70.— | 70.— |
| | frs. 600.— | 1.330.— | 3.080.— | 4.245.— |
| Total | | frs. 9.255.— | | |

- (1) Obédiences dont l'activité a été suspendue en 1935.
- (2) Des tractations sont en cours en vue d'un prochain règlement.
- (3) Le règlement s'effectuera par traites échelonnées.
- (4) Ces chiffres sont approximatifs, l'effectif des membres n'étant pas connu.

Compte rendu de la session du Comité Exécutif de l'A.M.I.

tenue le 18 janvier, au siège du G. O. de Belgique,
rue du Persil, 6, à Bruxelles

La séance est ouverte à 10 h. 10, sous la présidence du T. III. Fr. Constant Pierre, président.

Sont présents : *Comité Exécutif* : les TT. III. FF. : P. Erculisse, G. M., et van der Linden (G. O. de Belgique); L. Doignon, G. M., et J. Maréchal (G. L. de France); Pouriau, G. M. (G. O. de France); A. Daubenfeld, G. M. (G. L. de Luxembourg); H. Gliwic (G. L. de Pologne); D. Militchevitch, G. M. et D. Tomitch (G. L. Yougoslavie) et J. Mossaz, Grand Chancelier.

Comité Consultatif : les TT. III. FF. : Ch. Magnette et R. Engel (Belgique); A. Groussier (France).

Sont excusés : *Comité Exécutif* : les TT. III. FF. : F. Coek (G. O. de Belgique); Grand Orient Espagnol; Grand Orient de Grèce; M. Poblete-Troncoso (G. L. du Chili et Amérique du Sud); L. Gertsch (G. L. de Porto Rico).

Comité Consultatif : les TT. III. FF. : A. Mille (France); V. Carpentier (Belgique).

Le S. G. M. du Grand Orient de Belgique ne pouvant arriver qu'un peu plus tard, le T. III. Fr. Magnette ouvre la séance. Au nom du G. O. de Belgique, il salue les délégués du Comité Exécutif et les membres du Comité Consultatif, leur souhaitant une cordiale et fraternelle bienvenue. Il est heureux de se retrouver, non seulement au milieu des anciens qui suivent depuis longtemps les travaux de l'A. M. I., mais de voir les nouveaux représentants des Puissances maçonniques collaborer, à leur tour, à cette œuvre qui nous est chère : rapprocher de plus en plus étroitement tous les FF.-MM. du monde.

Le T. III. Fr. Daubenfeld — annonce le décès du T. III. Fr. Lang, ancien G. M. de la Grand Loge de Luxembourg.

Le T. III. Fr. Magnette — présente au délégué luxembourgeois les sincères condoléances de l'A. M. I. Il rappelle que le défunt appartenait à une famille où l'on tenait la Franc-Maçonnerie en honneur — le père et le frère de l'ancien G. M. en firent partie — et son départ pour l'orient inconnu est une perte sensible pour notre Ordre. Il prie le T. III. Fr. Daubenfeld

de transmettre à tous les FF. de la Grande Loge de Luxembourg, les sentiments de sympathie du Comité de l'A. M. I.

Communications. — Le tracé des travaux de la précédente session ayant reçu l'approbation des participants, le Grand Chancelier en a fait l'envoi à toutes les Obédiences membres.

Finances. — Bien que les comptes de l'exercice 1935 ne soient pas encore définitivement arrêtés, le Grand Chancelier informe le Comité que le résultat ne sera pas aussi mauvais qu'on pouvait le craindre. Il cite quelques chiffres approximatifs d'après lesquels — toutes les factures étant acquittées — le solde de l'exercice accuserait un boni d'environ 2.000.— frs. Ce résultat inespéré est dû à la rentrée de certaines contributions arriérées, mais doit être surtout attribué à la compression des dépenses que les prévisions pessimistes du budget nous ont engagés à appliquer avec le plus grand soin.

Le Grand Chancelier fait remarquer cependant que les conditions dans lesquelles un grand nombre d'Obédiences adhérentes se trouvent placées, par suite des lois et règlements concernant la sortie des capitaux, ne permettent pas de compter sur des bonis au cours des années prochaines, du moins tant que ces lois restrictives seront en vigueur. Il estime toutefois que le bénéfice de 1935, ajouté à la petite réserve réalisée en 1934 et joint aux recettes qui s'effectueront en 1936, assurent à l'exercice qui va suivre une marche normale.

Contributions. — Les contributions arriérées font l'objet d'un examen attentif. Certaines Obédiences, mises en demeure de régulariser leur situation au plus tôt, ont proposé des arrangements en vue de liquider les reliquats impayés au moyen d'acomptes. Tel est, par exemple, le cas de la Grande Loge Nationale de Colombie, à Barranquilla, dont les effets de l'exclusion, prononcée lors de la session du C. E. du 30 mai 1935, ont été suspendus, sous réserve que les engagements pris soient tenus, conformément aux échéances fixées.

En ce qui concerne le Grand Orient du Portugal, une loi récente interdisant la Franc-Maçonnerie sur tout le territoire national, nous empêche de correspondre avec les FF. MM. de ce pays. La Chancellerie, qui se trouvait déjà dans l'impossibilité d'entretenir une correspondance avec les autorités maçonniques régulières, ne peut plus désormais réclamer les contributions de 1934 et 1935. Cette situation donne lieu à une discussion au cours de laquelle il apparaît nécessaire d'adjoindre une disposition statutaire se rapportant aux exclusions ou à la suspension de la qualité de membre, par suite de non-paiement des obligations financières, et réglant également la réintégration des membres radiés ou exclus. La question sera reprise lors d'une prochaine séance.

La Grande Loge de Porto Rico a envoyé le montant de ses contributions arriérées, mais, par suite sans doute d'une erreur d'interprétation, la somme indiquée sur le chèque comporte des frs. français et ne représente, par conséquent, que le cinquième de la dette. La Chancellerie ayant immédiatement signalé ce fait à la dite Grande Loge, le complément ne saurait tarder à être versé.

La Grande Loge de l'Equateur propose un arrangement avec les termes duquel une réduction assez forte lui serait accordée sur l'arriéré de ses contributions.

Le Comité Exécutif ne se déclare pas favorable à ce mode de procéder qui créerait un fâcheux précédent. Il faudra offrir à la Grande Loge de l'Equateur de s'acquitter d'abord de sa contribution relative à l'année courante et de solder ses cotisations arriérées au moyen d'acomptes à convenir avec la Chancellerie.

Les Obédiences suivantes : Grande Loge Espagnole, Grand Orient de Haïti, Grande Loge de la République Argentine, seront informées que le Comité Exécutif prendra les mesures qu'exige leur situation à la prochaine session, la Grande Chancellerie leur ayant adressé des réclamations successives.

Bulletin. — Le « Bulletin » accuse un déficit qui va chaque année en s'accroissant. Cela provient de ce que d'anciens abonnés disparaissent, que des démissions, assez nombreuses dans certaines Obédiences, entraînent la suppression de l'abonnement et que la crise qui frappe durement les Francs-Maçons — comme tout le monde — a engagé plusieurs d'entre eux à réaliser des économies en supprimant de leur budget ce qui n'est pas de première nécessité. Il y a peu d'années encore, une balance s'établissait dans le courant de l'année entre les abonnements non renouvelés et les nouvelles souscriptions, mais il n'en est plus de même aujourd'hui ; aussi, est-il temps de faire de gros efforts pour tâcher de rétablir un certain équilibre et d'augmenter sérieusement le nombre des abonnés. La Chancellerie fait tout ce qu'elle peut ; les pl. qu'elle adresse, soit à un Fr., soit à une Loge, sont accompagnées d'un prospectus auquel il est joint un bulletin de souscription. De temps à autre, des numéros spécimens sont envoyés (25 à 30 ex.) aux LL. de quelque pays : le résultat est nul et ne couvre même pas les frais d'expédition. Le Chancelier ne connaît pas les FF. susceptibles de s'intéresser à cette publication ; il ne dispose d'aucun moyen pratique pour faire une propagande directe et ne peut compter que sur celle qu'entreprendraient les Obédiences elles-mêmes, appel dont chaque rapport annuel fait, du reste, mention. Il est incontestable que la langue française n'est pas familière à la plupart des FF.-MM. en dehors des pays de l'Europe latine et que cela limite considérablement les possibilités de diffusion du « Bulletin » ; toutefois, il n'est pas permis d'envisager une édition anglaise ou espagnole tant que l'édition française continuera à être déficitaire.

La publicité est en baisse pour les mêmes raisons que celles auxquelles nous devons la diminution du nombre de nos abonnés. Dans ce domaine également, la rédaction a fait de gros efforts afin d'obtenir des annonces, allant jusqu'à offrir d'importantes réductions sur le tarif habituel; le succès a été nul. Nous avons même dû passer au compte de profits et pertes, le montant de celles dont les contrats n'ont pas été respectés, malgré de fermes et multiples réclamations. Il faudrait que, dans chaque Obédience, quelqu'un voulût bien signaler à la Chancellerie les FF. ou les firmes maçonniques auxquelles des offres pourraient être avantageusement faites. Nous devons ajouter toutefois — maigre consolation, hélas! — que le « Bulletin » de l'A. M. I. n'est pas la seule publication dont la situation ne soit pas réjouissante car nombre de revues qui paraissaient en Amérique il y a quelques années, ont disparu depuis que la crise économique se fait sentir aux Etats-Unis et nous devons en conclure que, malgré tout, le « Bulletin » résiste assez bien aux temps défavorables que nous traversons.

Une discussion est ouverte à propos du « Bulletin » sur le rapport du Grand Chancelier. On recherche les moyens d'en améliorer la publication et de le rendre plus intéressant en élargissant le cadre des sujets traités; on pense qu'il serait bon de le faire paraître bimestriellement, au lieu de trimestriellement, etc., mais comme il y aurait certaines difficultés matérielles à surmonter, la question ne peut être tranchée immédiatement. Elle sera reprise au cours de la session de printemps.

Une Commission composée des TT. Ill. Fr. Engel, Doignon et du Grand Chancelier, présentera des propositions concrètes à ce sujet.

Chancellerie. — Etant donné que la situation de la Grande Loge Alpina dépend du résultat du vote sur l'initiative concernant la suppression de la Franc-Maçonnerie sur tout le territoire helvétique, le Comité Exécutif envisage les dispositions à prendre en vue de transférer le siège de la Chancellerie, au cas où le peuple suisse se prononcerait en faveur de la loi proposée.

Le Grand Chancelier renseigne le Comité sur les conditions dans lesquelles ce transfert s'effectuerait et explique qu'il n'y a pas lieu de prévoir des mesures préalables exceptionnelles. Les archives et le matériel pourraient être transportés hors de Suisse dans un laps de temps qui n'excéderait pas une semaine; après quoi, le Comité prendrait immédiatement, en séance extraordinaire, les décisions propres à assurer le fonctionnement normal — même provisoirement — des services administratifs de l'A. M. I.

A la suite de ces explications, le Comité Exécutif décide que, si les circonstances l'exigeaient, la Chancellerie convoquerait d'urgence le Comité Exécutif à Strasbourg.

Une longue discussion suit cette décision et l'on en vient à examiner la situation générale. Il est question alors d'une correspondance échangée entre les Chancelleries de la L. I. F. et de l'A. M. I. dans laquelle la première prétend que la seconde a fait obstacle à l'organisation du congrès de la Ligue à Bruxelles, en septembre dernier. La Grande Chancellerie a réfuté cette accusation en affirmant que notre Association, fidèle à ses statuts, ne s'est jamais immiscée dans les affaires intérieures des Obédiences membres, pas plus que dans celles des organismes qui dépendent d'elle ou des groupements de FF. MM. poursuivant des buts particuliers. Le Grand Chancelier a formellement démenti qu'une intervention quelconque de l'A. M. I. ait eu lieu au sujet de ce congrès.

Il résulte de la discussion qui s'élève sur ce point, qu'aucune démarche, dans le sens indiqué par la L. I. F., n'a été faite auprès du G. O. de Belgique. Le G. M. Erculisse ajoute que les seuls entretiens qu'il eut à propos de ce congrès, se sont passés entre lui et les FF. belges chargés de son organisation, les dispositions à prendre ayant été arrêtées d'accord avec ces délégués.

Le G. M. du Grand Orient de Belgique, ainsi que le G. M. de la Grande Loge de France, mis en cause, déclarent formellement que les assertions de la L. I. F. ne sont pas fondées et demandent que le Comité, prenant acte de leur démenti, décide qu'il soit communiqué au président de la Ligue. Par décision unanime, il en sera fait ainsi.

Événements récents. — Le Grand Chancelier — donne connaissance des renseignements qui lui sont parvenus au sujet de la fermeture du Grand Orient et de la suppression de la Franc-Maçonnerie en Turquie. Ces renseignements, sans être contradictoires, ne sont pas concordants quant à la forme. Alors que des FF. de nationalité étrangère prétendent que le G. O. a reçu l'ordre officiel de se dissoudre, les FF. turcs consultés déclarent qu'il n'y a pas eu décret gouvernemental — ce que ne contredisent pas les précédentes informations — mais que ce sont les autorités maçonniques turques qui, de leur plein gré, ont prononcé la dissolution des corps placés sous leur juridiction.

Le Grand Chancelier — rapporte que la Grande Loge d'Angleterre vient de conclure un traité avec le Grand Orient du Brésil par lequel dix Loges anglaises, résidant au Brésil sous la juridiction brésilienne, seront dorénavant rattachées à cette Grande Loge qui aura, de plus, le droit de créer de nouveaux Ateliers, non seulement dans ce pays, mais en Amérique du sud, sous le contrôle d'une Grande Loge de district sud-américaine (section nord), dépendant de la Grande Loge d'Angleterre.

Démission — Exclusion. — La Grande Loge de Colombie, à Barranquilla, ayant proposé à la Chancellerie de s'acquitter de

ses contributions au moyen de traites tirées sur elle à plusieurs échéances, il est décidé que l'exclusion prononcée à son endroit pourra être retirée lorsque l'avis du paiement des dits effets sera parvenu à la Chancellerie.

— La Grande Loge de l'Île de Cuba, ayant informé le Chancelier que les propositions de règlement de compte, faites par la Chancellerie, ne pourront être discutées que dans sa séance du mois de mars prochain, le Comité Exécutif statuera sur son cas au cours de sa session de printemps.

— La Grande Loge Polarstjernen a adressé à la Chancellerie sa démission de membre de notre Association, la basant sur une réorganisation de son administration, mais elle espère reprendre sa place au sein de l'A. M. I. lorsque sa nouvelle constitution sera élaborée. Le Grand Chancelier a insisté auprès de cette Grande Loge pour qu'elle revienne sur sa décision, l'assurant qu'elle causerait une grande déception aux membres de l'A. M. I., en lui faisant remarquer que les attaques dirigées contre la Franc-Maçonnerie doivent engager toutes les Obédiences à se rapprocher davantage, au lieu de rompre les liens établis. Cette correspondance étant toute récente, le Comité Exécutif attendra la réponse de la Grande Loge Polarstjernen avec l'espoir qu'elle retirera sa démission.

— A la suite de la candidature de la Grande Loge de Colombie, à Bogota, annoncée à tous nos adhérents, la Chancellerie a été informée qu'il existait deux Grandes Loges de ce nom dans le même orient. Ne possédant aucun renseignement détaillé qui permette de savoir à laquelle de ces deux G.G.'. LL.'. nous avons affaire, il sera procédé à une enquête et le Comité Exécutif décidera, dans sa prochaine séance, s'il y a lieu d'enregistrer la candidature présentée.

— La Grande Loge des Francs-Maçons du Danemark comptait le Grand Orient de Turquie au nombre des Obédiences garantes de sa candidature, mais celui-ci n'avait pas encore envoyé son adhésion. La Chancellerie l'a donc priée de désigner une autre Puissance maçonnique, le G.'. O.'. de Turquie ayant cessé son activité.

Bien que cette candidature n'ait pas été régulièrement présentée jusqu'ici, une courte discussion s'élève au sujet des conditions dans lesquelles la candidate exerce sa juridiction territoriale. Cette discussion sera reprise lorsque la Chancellerie aura soumis son rapport.

Statuts et législation. — Le projet de modification des Statuts et de classification des lois et règlements internationaux de l'A.M.I. a été envoyé (en français et en espagnol) à tous les membres de l'Association.

L'ensemble de ces lois sera soumis à la ratification du Convent de 1936.

Mission de propagande. — Le Grand Chancelier — a envoyé une circulaire à tous les adhérents pour les mettre au courant de ce projet et solliciter leur appui financier. Il s'est adressé à des FF.'.MM.'. des Etats-Unis afin d'obtenir des conseils sur la manière d'organiser avec succès la visite qu'une délégation de l'A. M. I. compte faire à quelques-unes des Grandes Loges américaines. Il est d'ores et déjà certain que les journaux maçonniques américains tiendront à assurer la réussite de cette entreprise.

La question est renvoyée à la Commission nommée à Varsovie, en septembre dernier.

Représentation de l'Amérique Centre-Nord au Comité Exécutif. — En l'absence des FF.'. Poblete-Troncoso, délégué sud-américain, et Gertsch, délégué de Porto Rico, la question est renvoyée à la prochaine session.

Convent de 1936. — Il est décidé de charger le T.'. Ill.'. Fr.'. Constant Pierre, d'établir le rapport général sur le Thème d'étude du Convent « La Défense de la Civilisation ». Des opinions divergentes s'énoncent à propos du plan schématique qui accompagnait la communication du sujet aux Obédiences membres; l'on s'accorde à reconnaître que ce thème embrasse une foule de questions et que ses ramifications sont extrêmement nombreuses. Le Comité espère cependant que les Obédiences feront un effort spécial pour collaborer à cette étude.

On prie le Fr.'. Pierre, président, et le Grand Chancelier, d'étudier la possibilité d'établir un premier projet qui serait adressé à tous nos membres assez tôt pour qu'il puisse servir de base aux travaux particuliers des adhérents.

Fixation des dates du Convent. — Le Comité Exécutif décide que le Convent de 1936, qui doit avoir lieu à Prague, suivant une décision antérieure, commencera le 27 août après-midi, pour se terminer le 31. La matinée du 27 sera consacrée à une séance du Comité Exécutif. La Chancellerie s'entendra avec la Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie pour fixer le programme de ces journées, ainsi que l'horaire des travaux.

Divers. — Le T.'. Ill.'. Fr.'. Militchevitch — propose que le Convent émette un vœu qui inviterait tous les FF.'.MM.'. à créer, au sein de leur patrie respective, un courant d'opinion en vue d'obtenir qu'en cas de guerre, tous les gouvernements opposent également à l'agresseur les forces morales, économiques et militaires de la nation.

Renvoyé à la session suivante pour être éventuellement soumis au Convent.

Comité Exécutif. — La prochaine réunion du Comité Exécutif aura lieu à Genève, le 16 mai 1936.

Clôture. — Le T. . Ill. . Fr. . Pierre, président — remercie le Grand Orient de Belgique de son aimable hospitalité et les Loges de Bruxelles qui ont organisé, en l'honneur du Comité, la cérémonie rituelle à laquelle ses délégués prendront part ce soir. Il adresse ses vœux de prospérité au Grand Orient, aux T. . Ill. . FF. . qui le représentent au sein de l'A. M. I. et, tout particulièrement, au T. . Ill. . G. . M. ., Paul Erculisse.

La séance est levée à 19 heures.

Le Grand Chancelier,
J. MOSSAZ.

LE COMITÉ EXÉCUTIF A BRUXELLES

Un dîner, offert par le Grand Orient de Belgique, réunit les délégués de l'A. M. I. et les représentants du G. . O. . à l'issue de la séance du Comité de notre Association.

Nous nous rendîmes ensuite à la Tenue solennelle que les Loges de l'Or. . de Bruxelles avaient organisée à notre intention dans leur magnifique Temple de la rue de Laeken. Dans l'Art Royal, les Maçons belges sont passés maîtres; ils ont le secret des manifestations grandioses qui, par la scrupuleuse observance du rituel et des traditions de l'Ordre, créent, avec une puissance inégalable, cette atmosphère si propice à la parfaite communion spirituelle des assistants. La Fraternité maçonnique devient, dans ces moments-là, une réalité tangible; on éprouve alors un réconfort qui encourage dans l'épre lutte qu'il faut sans cesse soutenir pour défendre notre idéal contre les forces qui veulent le détruire. C'est dans ces solennelles circonstances où des centaines de FF. . MM. . forment la chaîne de l'union fraternelle, que l'on peut le mieux se convaincre que rien ne saurait les séparer.

La journée du dimanche 19 janvier débuta par une visite aux nouvelles installations de l'Université libre — qui, comme on le sait, est de création maçonnique — au développement de laquelle le Grand Orient de Belgique voue une sollicitude qui se manifesta encore au cours de l'année dernière par des dons importants. Sous la conduite aimable et frat. . de professeurs, nous parcourûmes successivement les installations de la Faculté des Sciences et les laboratoires, amphithéâtres, etc., de la Faculté de Médecine. Bien qu'un peu bâtive, nous remportâmes de cette visite la conviction que la grande école libérale de Belgique n'a rien à envier à ses sœurs des autres pays. Sa brillante réputation, justement et universellement établie, fait le plus grand honneur à ses créateurs, au nombre desquels se trouvent tant des nôtres.

De l'Université, nous nous rendîmes à la salle des fêtes de la Madelaine où la Franc-Maçonnerie belge offrait un banquet à plus de 600 indigents de l'agglomération bruxelloise. Pendant tout le repas — auquel les convives firent l'accueil que l'on pense — un orchestre se fit entendre dans un répertoire du meilleur goût. Puis, au dessert, s'adressant aux participants, le T. V. Ill. V. Fr. V. van der Linden exposa, en termes appropriés, l'idéal de la Franc-Maçonnerie qui tend à rapprocher les hommes et les peuples, sans distinction de nationalité, de classes ou de croyances, dans un sentiment de fraternité commune que couronnera un jour la Paix universelle.

Prolongeant de quelques heures leur séjour à Bruxelles, plusieurs de nos FF. V. se rendirent à la « Maison d'Erasmus » musée consacré aux œuvres, souvenirs et documents historiques concernant le célèbre écrivain de Rotterdam qui, attiré par la célébrité du Chapitre d'Anderlecht, fit plusieurs séjours dans cet immeuble construit au début de la Renaissance. Sous la conduite de Messieurs Lambert, bourgmestre d'Anderlecht, et van Damme, conservateur du musée, qui nous donnèrent d'abondants détails sur la vie du grand humaniste, cette visite fut d'un intérêt captivant; elle laissera un excellent souvenir à ceux qui bénéficièrent des connaissances étendues de ces deux guides. Un cordial merci à ces aimables personnalités, aux savants professeurs de l'Université Libre et à nos FF. V. belges, pour la bienveillance dont nous fûmes l'objet et pour l'empressement qu'ils mirent à nous être agréables.

J. MOSSAZ.

Avis officiels

BULLETIN

Publications. — Nous prions les lecteurs du « Bulletin » de bien vouloir prendre attentivement connaissance des passages du Rapport administratif et du Compte rendu de la session du Comité Exécutif, publiés d'autre part, se rapportant à notre Revue trimestrielle. Ils y trouveront des renseignements intéressants dont nous les invitons à faire leur profit et certaines observations qui éveilleront en eux — nous l'espérons fermement — le désir de collaborer à notre œuvre, tout en leur indiquant les divers moyens qui leur sont offerts pour nous prouver leur intérêt et leur attachement.

PUBLICITE

Nous invitons nos lecteurs à nous signaler les maisons qui seraient susceptibles de faire de la publicité dans notre « Bulletin ». Cette publicité intéresse tout particulièrement les hôtels, restaurants, agences de voyage, librairies maçonniques, instituts d'éducation, etc.

Voici le tarif de ces annonces :

| | | | | |
|---------------|--|----------|----------|----------|
| | 1 page | 1/2 page | 1/4 page | 1/8 page |
| frs. ss. | 80 | 40 | 20 | 10 |
| | Pour deux ou trois insertions, réduction de 20%. | | | |
| | Pour quatre insertions réduction de 25%. | | | |

DIVERS

Propriété intellectuelle. — L'autorisation de reproduire les articles et informations contenues dans notre « Bulletin » est accordée exclusivement aux journaux et revues maçonniques. Tout emprunt fait, par d'autres organes, sans notre autorisation, sera poursuivi selon la loi.

Adresses à retenir. — Siège et bureaux de la Chancellerie : 20, rue du Général Dufour, Genève.

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand, 138, Genève.

Adresse télégraphique : Amitente, Genève.

Chèques postaux : N° I. 3510.

Le Grand Chancelier,
J. MOSSAZ.

Liste des Dons reçus par la Chancellerie

du 1^{er} janvier au 31 mars 1936

| | | |
|---|----------|-------|
| Sup. Conseil (33 ^e) de Suisse, Lausanne | frs. ss. | 150.— |
| Fr. Reelfs, Genève | » » | 20.— |
| Divers (inférieurs à frs. 10.—) | » » | 6.— |
| | » » | 176.— |

En remerciant les donateurs, nous nous permettons de faire appel à toutes les Loges et à tous nos FF. pour qu'ils nous aident à poursuivre notre œuvre.

Le Grand Chancelier,
J. MOSSAZ.

Elections de Dignitaires

au sein des Obédiences membres de l'A. M. I.

Grande Loge de l'Equateur, à Guayaquil.

1936-1937

| | |
|------------------------------|--|
| Grand Maître | T. . Ill. . F. . Dr. Miguel A. Jijon. |
| Dép. G. . M. . | Agustin Freire Núñez. |
| 1 ^{er} G. . Surv. . | Dr. L. W. Garcia Moreno (P. . G. . M. .). |
| 2 ^{me} G. . Surv. . | Dr. Antonio Trujillo M. (P. . G. . M. .). |
| G. . Secrétaire | Dr. Clodoveo Alcivar Z. |
| G. . Trésorier | Fernando Luces C. |

Grande Loge La Oriental-Peninsular, Merida (Mexique)

1936-1937

| | |
|------------------------------|---|
| Grand Maître | T. . Ill. . F. . Ing. Raoul Sobrino Campos. |
| Dép. G. . M. . | Lic. Santiago Espejo Valladares. |
| 1 ^{er} G. . Surv. . | Pedro Castro Aguilar. |
| 2 ^{me} G. . Surv. . | Artemio Alpizar Ruz. |
| G. . Secrétaire | Narciso Fernandez Buerffil (ré- élu). |
| G. . Trésorier | Carlos Sánchez Limón. |

REVUE MAÇONNIQUE

Les informations qui paraissent sous cette rubrique n'ont d'autre but que de renseigner nos lecteurs sur les faits intéressants de la vie maçonnique internationale.

L'A. M. I. n'assume aucune part de responsabilité dans la publication de ces articles.

LES ROIS FRANCS-MAÇONS

Le nouveau souverain anglais, le roi Edouard VIII, reçut la lumière maçonnique le 2 mai 1919, dans la Loge « Household Brigade » no. 2614 dont il fut le Vén. M. deux ans plus tard. Elu 1^{er} Grand Surveillant le 25 avril 1924, le duc de Connaught, G. M., l'installa comme tel le 25 octobre de la même année, au cours d'une Tenue solennelle qui eut lieu au « Albert Hall », en présence du duc d'York et des délégués des Grandes Loges d'Irlande et d'Ecosse. Il fut nommé G. M. Provincial pour le comté de Surrey, le 22 juillet 1924. Comme Vén. M., il tient, en 1925, le premier maillet de la Loge « St. Mary Magdalena » no. 1523 à laquelle il s'était affilié; puis, le 4 juillet 1935, il est installé Vén. M. en Ch. de la Loge « Friendship and Harmony » no. 1616, d'Escher (Surrey). La Grande Loge d'Ecosse lui décerna en 1924 le titre de membre honoraire et l'on dit qu'elle a l'intention de le choisir comme G. M. lors des prochaines élections.

Edouard VII, grand-père du roi actuel, avait été, tout comme son petit-fils, un Franc-Maçon très actif. Il exerça d'abord, en 1869, les fonctions de Pro G. M., une année après son initiation, et fut élu G. M. le 2 septembre 1874, charge à laquelle lui succéda lors de son avènement au trône, le 6 mars 1901, S. A. le duc de Connaught.

En Europe, trois autres souverains appartiennent actuellement à la Franc-Maçonnerie. Ce sont : Gustave V, roi de Suède, G. M. de la Grande Loge de Suède; Christian X, roi du Danemark, G. M. de la Grande Loge du Danemark, et George II, roi de Grèce, initié en Angleterre, durant son exil, à la Loge « Wallwood » no. 5143 de Londres, dont il fut nommé Vén. M. en 1933.

Constatons à ce propos que les monarques s'honorent de leur titre de Franc-Maçon, alors que les dictateurs se font une gloire d'abattre nos temples!

J. Mz.

LES PRÉSIDENTS DES ÉTATS-UNIS ET LA FRANC-MAÇONNERIE

Voici, d'après la revue américaine « Square and Compass » la liste authentique des Francs-Maçons qui présidèrent aux destinées de la grande république américaine :

1. — *George Washington* (1732-1799) — Président de 1789 à 1797.

D'après les archives de la Loge « Fredericksburg » no. 4, de Fredericksburg, Virginia, George Washington y fut initié le 4 novembre 1752. Compagnon le 3 mars 1753 et M. l. le 4 août 1753, il en fit partie jusqu'à sa mort.

Il fut enterré avec les honneurs maçonniques.

2. — *James Monroe* (1758-1831) — Président de 1817 à 1824.

On sait qu'il fut initié le 9 novembre 1775 dans la Loge « Williamsburgh » no. 6, de Williamsburgh, Virginia, bien qu'on n'ait rien retrouvé quant à son élévation. Les archives de la Loge de Cumberland (Tenn.) no. 8, en date du 8 juin 1919, nous apprennent que cette Loge prit certains arrangements pour l'accueillir « comme membre de l'Ordre ».

3. — *Andrew Jackson* (1767-1845) — Président de 1829 à 1836.

On croit qu'Andrew Jackson reçut ses grades maçonniques dans la Loge « Harmony » de Nashville, Tennessee, mais on ne possède de documents, ni sur son initiation, ni sur son élévation. Il fut proclamé G. l. M. l. de la Grande Loge de Tennessee le 7 octobre 1822 et réélu en 1823.

4. — *James K. Polk* (1795-1849) — Président de 1845 à 1849.

Membre de la « Columbia Lodge » no. 31, de Columbia, Tennessee; Apprenti le 5 juin 1820; Compagnon le 7 août 1820; M. l. le 4 septembre 1820. Il fut nommé II^{me} Diacre, en octobre 1820, et II^{me} Surveillant en décembre 1821. Il assista le 1^{er} mai 1847 à la pose de la première pierre du « Smithsonian Institute » de Washington, D. C.

James K. Polk fut enseveli à Nashville, Tennessee, avec les honneurs maçonniques.

5. — *James Buchanan* (1791-1868) — Président de 1857 à 1861.

Initié dans la Loge no. 43 de Lancaster, Pa, le 11 décembre

1816; Compagnon le 24 janvier 1817. Installé M. V. le 12 mars 1823, il est élu Dép. G. V. M. V. le 27 décembre de la même année.

James Buchanan fut enseveli avec les honneurs maçonniques le 4 juin 1868.

6. — *Andrew Johnson* (1808-1875) — Président de 1865 à 1868.

Il reçut ses grades maçonniques dans la Loge « Greenville » no. 149, de Greenville, Tennessee, entre 1848 et 1853 et fut enterré maçonniquement dans cette ville le 3 août 1875.

7. — *James A. Garfield* (1831-1881) — Président en 1881.

Initié dans la Loge « Magnolia » no. 20, de Columbus, Ohio, le 29 novembre 1861, alors qu'il était lieutenant-colonel à Camp Chase. Compagnon le 3 décembre 1861. Il partit pour le front pour ne revenir qu'en 1863 et devint V. V. M. V. de la « Columbia Lodge » no. 30, de Columbus, Ohio, le 22 novembre 1864. Enseveli avec les honneurs maçonniques à Cleveland, Ohio.

8. — *William McKinley* (1844-1901) — Président de 1897 à 1901.

L'entrée de William McKinley dans la Maçonnerie fait grand honneur aux principes maçonniques. Lors de la Tenue de la Grande Loge de l'Ohio, en octobre 1901, l'ancien G. V. M. V., W. B. Melish, en relata l'histoire en ces termes :

« L'entrée de William McKinley dans l'Ordre est étroitement liée à la guerre de Sécession. Elle eut lieu vers la fin de la mémorable lutte civile alors qu'il était major dans l'armée fédérale. Le jeune officier de l'état d'Ohio était en garnison à Winchester, Virginia, où se trouvait un hôpital pour prisonniers confédérés. En faisant sa ronde avec le médecin du régiment, McKinley fut frappé des termes d'amitié qui unissaient le docteur et plusieurs Sudistes auxquels il distribuait le plus souvent tabac et menue monnaie. Vivement intrigué, le futur président demanda, lorsque l'occasion se présenta, la raison d'une cordialité aussi peu habituelle. Le médecin lui répondit que les rebelles blessés étaient des Francs-Maçons et qu'il se faisait non seulement un devoir mais un plaisir d'adoucir par de petites attentions leur vie d'hôpital. Le major fut saisi du désir de devenir membre d'une Fraternité qui se plaçait au-dessus des préjugés et pour laquelle ni la prison, ni le rang, ne constituaient de barrières.

Pendant la guerre, les limites de juridiction furent souvent méconnues; les Loges militaires, les réunions spéciales de Maçons, se tenaient d'une façon qui serait considérée aujourd'hui comme clandestine. Il y avait à Winchester une Loge régulière, dirigée par des soldats confédérés ou des citoyens « sur parole ».

On mit les officiers de la Loge « Hiram » no. 21, de Winchester, au courant des intentions du jeune McKinley. Sa demande présentée, il fut reçu et son initiation eut lieu le 1^{er} mai 1865.

A son retour, à la fin de la guerre, McKinley changea d'Atelier et passa à la « Canton Lodge » no. 60, de Canton, Ohio.

9. — *Théodore Roosevelt* (1858-1918) — Président de 1901 à 1909.

Cet Américain distingué reçut ses grades maçonniques dans la Loge « Matinecock » no. 806, d'Oyster Bay, New York. Apprenti le 2 janvier 1901; Compagnon le 27 mars 1901; M. . le 24 avril 1901. Fier de ses attaches maçonniques, il dit un jour :

« Je ne viole aucun secret en déclarant que l'un des plus grands bienfaits de la Maçonnerie, c'est qu'elle donne à des hommes de tous les milieux, l'occasion de se réunir sur un terrain commun où, ayant semblable intérêt, ils sont tous égaux. Par exemple, lorsque j'occupais la présidence, le R. . Fr. . Doughty, jardinier chez l'un de mes voisins, était V. . M. . de ma Loge. Citoyen animé de l'esprit civique le plus élevé, j'aimais à m'entretenir avec lui. Je n'aurais certainement pas pu l'inviter chez moi, cela l'eût fort embarrassé, mais, en Loge, c'était différent. Quoique président, je le considérais comme mon supérieur et c'était aussi salulaire pour lui que pour moi. »

10. — *William Howard Taft* (1857-1930) — Président de 1909 à 1913).

Le Président Taft bénéficia d'une faveur maçonnique peu usuelle : il fut fait Maçon « à vue ». On s'est si souvent mépris sur ce que signifie exactement cette expression qu'il paraît approprié de rapporter ici les paroles que le G. . M. . Chas. S. Hoskinson prononça lors de la Tenue annuelle de la Grande Loge de l'Ohio, en octobre 1909 :

« En présence d'un grand nombre de FF. . distingués réunis dans la cathédrale du Rite Ecossais, à Cincinnati, Ohio, usant de ma prérogative de G. . M. ., j'ai fait de William Howard Taft, un Maçon à vue, le 18 février 1909...

« La cérémonie fut simple et brève; elle ne dura qu'une heure.

« Promptement, à l'heure dite, le G. . M. . de l'état d'Ohio se leva et annonça qu'en vertu de l'autorité que lui conférait la Grande Loge, il déclarait « Loge occasionnelle » la réunion présente, convoquée dans le but de conférer les grades d'Apprenti, de Compagnon et M. . à Mr. William Howard Taft. La Loge fut alors ouverte et le Rev. . Paul T. Hickok invoqua la bénédiction du G. . A. . de l'U. . »

Le Fr. . Taft s'affilia ensuite régulièrement, le 14 avril 1909, à la Loge « Kilwinning » no. 356, de Cincinnati, Ohio.

11. — *Warren G. Harding* (1865-1923) — Président de 1921 à 1923.

Membre de la « Marion Lodge » no. 70, de Marion, Ohio. Apprenti le 28 juin 1901; Compagnon le 13 août 1920; M. V. le 27 août de la même année.

Le Fr. Harding dit notamment dans l'un de ses discours : « Je n'ai jamais connu d'enseignement, constaté un exemple, entendu prononcer une obligation qui n'auraient pu être ouvertement proclamés à la face du monde. De plus, les hommes seraient infiniment meilleurs dans leurs rapports les uns avec les autres si les principes maçonniques étaient observés, les obligations strictement respectées. »

Retenu par la maladie, il chargea son secrétaire de lire à Los Angeles une adresse maçonnique qu'il avait préparée et presque à la même heure où lecture en était faite à Hollywood, le Président Fr. Harding passait à l'Or. Inconnu.

12. — *Franklin Delano Roosevelt* (1882) — Président en 1933.

Membre de la « Holland Lodge » no. 8 de New York. M. V. le 28 novembre 1911. Trois de ses fils ont été initiés à la Loge « Architect » no. 519, de New York, durant son stage de Président des Etats-Unis, cérémonies auxquelles il assista. La dernière eut lieu le 1^{er} novembre 1935 pour recevoir les candidats James et Franklin D. Jr.

Les Présidents des Etats-Unis qui n'ont pas été maçons sont: John Adams, John Quincy Adams, Abraham Lincoln, Woodrow Wilson, Calvin Coolidge et Herbert Hoover. En outre, il a été prouvé que Thomas Jefferson, Franklin Pierce, James Madison et John Tyler n'ont pas été maçons, bien qu'on ait prétendu le contraire.

Un Bulletin de la Grande Loge de New York nous informe que, parmi les 56 signataires de la Déclaration de l'Indépendance :

Benjamin Franklin, Lyman Hall, John Hancock, Joseph Hews, William Hooper, Thomas McKean, Thomas Nelson, Jr., Robert Treat Paine, John Penn, Rodger Sherman, Richard Stocton, Matthew Thornton, George Walton, William Whipple et John Withersponn étaient francs-maçons.

X.

LE GRAND ORIENT DE FRANCE ET LE PRINCIPE DE L'UNITÉ TERRITORIALE

Dans un article intitulé « Invasions de Juridictions » paru en novembre dernier dans la Revue Maçonnique « The Far Eastern Freemason », de Manille, le Fr. Léo Fischer met particulièrement en cause le Grand Orient de France.

Il me permettra de lui présenter quelques observations à ce sujet.

Tout d'abord il pose l'unité de juridiction comme un des « principes immuables » de la Franc-Maçonnerie.

Sur ce point notre Fr. me paraît se tromper; ce principe est d'origine récente (1) et il est loin d'avoir reçu l'agrément de la généralité des Obédiences.

Rien qu'en Europe, il existe plusieurs Puissances maçonniques, en Espagne, en Tchécoslovaquie, en Roumanie, au Danemark; en France il y en a quatre; avant qu'elles ne fussent dissoutes par les dictatures, il en existait deux en Italie et une dizaine en Allemagne, dont 4 siégeaient à Berlin.

On rencontre la même dualité dans l'Amérique du Sud.

Si notre Fr. Léon Fischer estime que l'application de ce principe est souhaitable, je serai en complet accord avec lui, mais il y a tout un passé de divisions, de concurrence et surtout d'incompréhension dont nous aurons quelque peine à nous dégager et ce n'est pas par des attaques ou des ruptures que nous y réussirons.

L'Obédience de notre Fr. s'est séparée de l'A. M. I. en avril 1927, à propos d'une question de territorialité; c'est cependant quelques mois après, exactement dans son Convent de décembre 1927, que, très sagement, cette Association posait les premières règles destinées à faire respecter à l'avenir l'unité de juridiction et à réduire, à supprimer les atteintes qui avaient pu y être antérieurement portées.

Or, j'affirme que le Grand Orient de France a respecté intégralement la lettre et l'esprit des dispositions votées.

Plusieurs de nos Loges en pays étranger sont passées par traité sous les auspices des Puissances qui y exerçaient leur juridiction; à maintes reprises le Grand Orient de France a refusé d'accueillir des Loges qui sollicitaient de s'agréger à lui et il a parfois réussi à les rapprocher des Obédiences dont elles s'étaient écartées ou qu'elles ne voulaient pas connaître.

D'autre part, les souvenirs du Fr. Fischer sont imprécis; c'est plus particulièrement en raison de l'expédition de chartes à des Loges de Pennsylvanie que son Obédience a rompu ses relations avec le Grand Orient de France; sur ce point particulier le Grand Orient avait été trompé, mieux informé il a dénoncé les liens qui l'unissaient à ces Loges et, depuis plusieurs années, il n'a aucun rapport avec elles.

(1) Remarquons d'ailleurs qu'il y a peu d'Obédiences qui sont centenaires.

Sur 138 Puissances maçonniques portée sur l'Annuaire de l'A. M. I. :

43 ont moins de cinquante ans d'existence;

52 ont entre cent et cinquante ans;

28 ont entre un siècle et demi et un siècle;

9 ont entre deux siècles et un siècle et demi;

6 ont plus de deux siècles.

Dans son article, notre Fr. Fischer fait sans doute allusion à la L. l'ATLANTIDE de NEW YORK; le Grand Orient de France n'en possède d'ailleurs aucune autre sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique.

Notre Fr. me permettra-t-il de lui poser une question ?

Si des Francs-Maçons français résident dans une ville étrangère et que la Puissance Maçonnique qui exerce sa juridiction sur cette cité refuse de les accueillir dans ses temples — cela sans doute, au nom du principe de Fraternité, qui, je pense, est ancien et devrait être immuable — ces FF. n'ont-ils pas le droit, au nombre de sept, de se réunir pour travailler maçonniquement et lorsque, isolés de la Maçonnerie locale, qui ne veut pas les reconnaître, ils se rattachent à l'Obédience qui les a initiés, en quoi celle-ci viole-t-elle la justice ?

De plus, cette Loge n'est pas nouvelle, elle existe depuis le 11 juin 1900, c'est-à-dire depuis trente-cinq ans, douze ans avant la constitution de la propre Obédience du Fr. Léo Fischer, qui juge sa création avec tant de sévérité; puisqu'il nous reproche son maintien, me permettra-t-il de lui demander très fraternellement s'il pense que la Grande Loge de New York serait disposée à modifier ses sentiments à l'égard des Maçons français ?

Le Grand Orient de France, lui, accueille les Maçons de toutes les Obédiences et respecte tous les rites; si la grande majorité de ses Loges restent attachées au Rite Français, un certain nombre travaillent au Rite Ecossais Rectifié ou au Rite Ecossais Ancien Accepté, et il autorise de travailler à d'autres rites en usage; si des Maçons anglais, américains ou philippins désiraient constituer au sein du Grand Orient de France une Loge travaillant suivant les pratiques et conformément aux rituels de la Grande Loge d'Angleterre, de la Grande Loge de New York ou de la Grande Loge des Iles Philippines, ils y seraient autorisés comme l'ont été les Maçons serbes qui se conforment au Rituel de la Grande Loge Yougoslavia.

Enfin, alors que l'Obédience de notre Fr. Léo Fischer n'a pas hésité à rompre ses relations avec le Grand Orient de France, il est peu probable qu'elle agisse de même avec les Puissances auxquelles notre Fr. reproche de nouvelles « invasions »; je n'en ferai aucun reproche, je le prierai simplement de nous dire si, dans son cœur de Maçon, il considère cette différence de traitement comme une stricte application de la grande règle qu'il invoque : la Justice ?

A. G.

RUDYARD KIPLING

Le grand écrivain anglais, Rudyard Kipling, est décédé le 16 janvier dernier. Deuil universel qui frappe particulièrement notre Ordre et, davantage encore, les écrivains francs-maçons de tous les pays!

Kipling est l'un des auteurs les plus répandus de notre temps. L'on peut dire de ses ouvrages — traduits dans presque toutes les langues — qu'ils ont exercé une influence considérable sur la vie politique et diplomatique de l'Angleterre.

Né le 30 décembre 1865, à Bombay (Indes), il revint dans son pays natal, après avoir fait ses études en Angleterre, et commença sa carrière littéraire à 17 ans comme secrétaire de rédaction à la Gazette civile et militaire de Lahore. Il publia à 21 ans son premier livre « Departmental Ditties » (Chansons départementales). Le succès lui sourit si rapidement qu'à l'âge où d'autres commencent seulement à se faire connaître, sa réputation est déjà brillante et a franchi les frontières. On ne saurait dire s'il fut meilleur prosateur que poète car il se distingua avec une égale maîtrise dans les deux genres. Ses écrits, même quand ils n'ont pas une couleur nettement maçonnique comme « The Man Who Would be King », « In the Interests of the Brethren », « A Friend of the Family », « The Janeites » et « A Madonna of the Trenches » contiennent maintes allusions à notre Ordre. Quatre de ses poèmes: « The Mother Lodge », « The Palace », « My New Cut Ashlar », et « Banquet Night », sont des œuvres purement maçonniques.

Kipling ne fut pas épargné par la jalousie; il dut fréquemment se défendre contre la calomnie et la malveillance. Malgré son talent, sa réputation, il ne se vit décerner aucun des titres, aucune des décorations accordées cependant à des personnalités de bien moindre envergure et l'on prétend même que cet ostracisme provient de l'interprétation intentionnellement malveillante que l'on donna à l'expression « la Veuve de Windsor » dont il se servit pour désigner, dans l'un de ses écrits, la Reine Victoria, alors que ce poème tendait, plus que n'importe quel autre, à idéaliser la souveraine dans l'esprit des masses. Il obtint, par contre, le prix Nobel de littérature en 1907 et un certain nombre d'universités le nommèrent Docteur honoris causa.

Bien que Kipling se soit fixé définitivement en Angleterre dès 1900, ses écrits se rapportent généralement à sa vie aux Indes, aux natifs et aux choses de ce pays.

Il fut initié à l'âge de 21 ans dans la Loge « Hope and Perseverance » no. 782, de Lahore, Indes, où son père — dont il parle avec tant d'amour dans le premier chapitre de « Kim » —

était conservateur du Musée. C'est à cette Loge — dont il fut le secrétaire — qu'il consacra le poème bien connu intitulé « Ma Loge Mère ». Il fit partie, par la suite, de la Loge « Independance with Philanthropy », no. 391, d'Allahabad, puis de la Loge « Motherland » no. 3861, de Londres. La L. « Canongate Kilwinning » no. 2, d'Edimbourg, lui décerna le titre de membre d'honneur. La Société des Philalèthes le nomma, en 1933, 40^e « Compagnon » (Fellow) de cette organisation.

J. Mz.

NOS OUTILS : LE TABLIER

Le tablier que nous arborons dans nos cérémonies est une réminiscence de celui que portaient les Maçons opératifs pour préserver leur corps et prémunir leurs vêtements contre l'usure ou les taches. Il représente pour nous l'emblème du travail, sa blancheur nous rappelant sans cesse que nos actions doivent toujours être pures. Formé d'une peau entière, retenu au cou et à la ceinture par des cordons, celui que revêtaient les Maçons, nos ancêtres, était assez large pour les recouvrir complètement. Le tablier des Maçons spéculatifs prit, avec le temps, des proportions qui se réduisirent à celles que nous rencontrons aujourd'hui de façon générale et qui comprennent un rectangle de peau d'agneau blanche, surmonté d'un triangle formant bavette. Durant un siècle environ, sa forme, ses dimensions, sa couleur, varièrent infiniment d'une Loge à l'autre et ce n'est qu'à la suite de la fusion dont la Grande Loge Unie d'Angleterre fut, en 1813, la résultante, qu'une certaine unité d'apparence vint à être adoptée.

Ces tabliers étaient primitivement en cuir blanc, en peau d'agneau spécialement, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, et non en « peau de cochon » comme se plaisent à le répéter nos adversaires qui trouvent cette expression fort spirituelle. Toutefois, constatant que leur envers de cuir rugueux nuisait à leurs vêtements, nos FF. le doublèrent de soie ou d'un autre matériel de leur choix afin de remédier à cet inconvénient. Cette doublure, cousue parfois de telle façon que le liseré ou l'ourlet apparaissaient en bordure à l'endroit, fut une innovation qui passa d'abord pour une décoration d'un heureux effet; l'usage s'en répandit graduellement et la dite bordure fut finalement adoptée comme partie réglementaire du tablier. Retenu par deux cordons passés autour de la taille et noués sur le devant, on s'accoutuma à agrémenter leurs extrémités de franges, de mouchets ou d'aiguillettes. Plus tard, l'élastique leur ayant été substituée, ces ornements complé-

mentaires n'eurent plus leur raison d'être. Cependant, ces cordons apparurent sous forme décorative, de chaque côté du tablier, simulant une sortie de dessous la bavette rabaisée. C'est ainsi qu'ils existent dans les tabliers anglais particulièrement où deux pièces d'un ruban assez court et assez large se terminent par des pendeloques de métal (argent ou or) composées généralement de chaînettes formant franges.

Le tablier des Francs-Maçons modernes n'a pas toujours été blanc. Il y en eut au début, de toutes les teintes. Ce n'est qu'en 1731 que la Grande Loge d'Angleterre décréta que celui des Grands Officiers serait blanc, doublé ou bordé de bleu; ceux des G.G.'. Experts, blancs doublés de rouge et les autres blancs, doublés, bordés et ornés de rubans de même nuance.

Le bleu choisi fut le bleu pâle de la « Jarretière » de l'époque des Stuart que nous connaissons tous et que l'on retrouve dans les Loges anglaises ou anglo-saxonnes. Le roi George II changea la couleur de cet Ordre en un bleu plus foncé afin d'établir une distinction entre les Chevaliers qu'il arma et ceux créés par les Stuart exilés; cette modification fut également adoptée par les Dignitaires de la Grande Loge qui revinrent officiellement en 1813 au bleu clair primitif.

Au cours du XIX^e siècle, divers ornements apparurent sur le tablier maçonnique. L'habitude d'y faire figurer l'équerre et le compas entrecroisés se généralisa assez vite; on ajoutait fréquemment l'Œil de la Divinité au centre de cette figure. Les tabliers étaient ornés parfois d'attributs maçonniques, peints ou brodés; toutefois cette coutume, encore en usage dans bien des pays, fut condamnée par la Grande Loge Unie d'Angleterre lorsqu'elle décréta l'uniformisation des symboles, uniformisation qui doit être observée et dont les définitions, incorporées en détail dans la Constitution de 1815, prévoient néanmoins que le bleu ciel sera la couleur du tablier, mais l'on abandonna par la suite cette décision bien qu'on ignore comment s'opéra ce changement. En vérité, l'orthodoxie exigerait que, pour être « pur et sans tache » ce tablier fût de peau blanche, sans ornement, sans décoration, dépourvu des fantaisies entrelacées d'or qui satisfont davantage la vanité de ceux qui les portent qu'elles n'affirment l'étendue de leurs connaissances maçonniques.

J. Mz.

d'après le « Square and Compass ».

Petites Nouvelles

Angleterre. — L'amiral de la flotte anglaise, Jellicoe, décédé en novembre dernier, était Grand Surv. de la Grande Loge Unie d'Angleterre. Il avait été, en 1924, G. M. de la Grande Loge de la Nouvelle-Zélande.

— Le nombre total des Loges qui dépendent de la Grande Loge Unie d'Angleterre, s'élève à 4.829, dont 1.189 à Londres, 2.917 dans les provinces, 664 outre-mer, 57 en pays étrangers et 2 Loges militaires mobiles.

Ecosse. — Le local qui abrite la Loge « Canongate Kilwinning » no. 2 de la Grande Loge d'Ecosse, passe pour être le temple maçonnique le plus ancien du monde. Il a été construit en 1736 et l'on se prépare à fêter cette année, simultanément avec la Grande Loge, son 2^e centenaire.

Egypte. — Quelques revues maçonniques, à l'occasion de la mort de S. M. le roi Fouad I^{er}, ont prétendu que ce monarque — qui exerça une autorité bienfaisante dans son pays — avait été reçu dans notre Ordre durant son séjour en Italie. Or, bien que fort lié effectivement avec le T. Ill. Fr. Ettore Ferrari, Souv. Grand Commandeur du Sup. Conseil d'Italie, nous pensons que ces relations amicales furent surtout dues au fait que le futur souverain avait des goûts artistiques très développés et qu'il aimait beaucoup les artistes. Nous pouvons certifier, en tout cas, que, durant son règne, il ne laissa jamais entendre que l'acacia lui était connu. Il est vraisemblable que s'il avait été maçon, les conflits qui divisèrent si profondément la Franc-Maçonnerie égyptienne eussent été aplanis grâce à son intervention. Nous avons entretenu des rapports très suivis avec les représentants les plus autorisés des groupements maçonniques nationaux ou étrangers d'Égypte et, au cours de notre séjour en ce pays, ceux-ci n'ont jamais fait la moindre allusion à la qualité maçonnique du défunt roi. Il avait été nommé membre d'honneur du Sup. Conseil d'Italie, mais avait-il reçu l'initiation ?

France. — Plusieurs revues maçonniques américaines (U.S.A.) ont rendu hommage à la mémoire de feu Armand Bédarride, soulignant en termes élogieux la valeur morale et les connaissances maçonniques de cet Ill. Franc-Maçon. La Société des Philalèthes, sous la signature de son secrétaire, le T. C. Fr. Cyrus Field Willard, signale le deuil dans lequel la mort d'Armand Bédarride plonge les lettres maçonniques.

— Le Conseil fédéral de la Grande Loge de France, dans sa séance du 22 mars, a pris la délibération suivante qu'elle a communiquée à toutes les Grandes Loges du monde :

« Le Conseil Fédéral de la Grande Loge de France

— Vivement ému des récents événements qui ont déclanché la guerre aux portes de notre continent et qui menacent encore la paix de l'Europe et du Monde,

— proclamant son attachement indéfectible à la paix universelle, condition première de la sauvegarde des patries et des progrès de l'Humanité;

— considérant qu'il n'est de société civilisée que fondée sur la foi jurée et sur l'observation des traités librement consentis;

— adjure les peuples de veiller au maintien des libertés acquises et des obligations acceptées, et leur adresse un chaleureux appel pour qu'ils se donnent un statut international qui permette la Fraternité parmi les hommes. »

— Le T.°. Ill.°. Fr.°. Frédéric Estèbe, ancien G.°. M.°. du Grand Orient de France, délégué du Grand Orient au Comité de l'A. M. I. de 1930 à 1933, vient de passer à l'Or.°. éternel. Nous consacrerons, dans notre prochain « Bulletin », quelques lignes à la mémoire de cet excellent Fr.°. qui exerça une remarquable activité, tant dans la vie profane qu'en Maçonnerie.

— L'immeuble dans lequel se réunissent les Loges de Montpellier a failli être la proie des flammes à la suite d'une tentative criminelle de nos adversaires qui, après avoir répandu de l'essence devant l'entrée, y mirent le feu. Le liquide ayant pénétré dans le couloir, la porte ne tarda pas à flamber. Les fenêtres du premier étage étaient déjà atteintes et l'immeuble allait être ravagé, lorsque alertés par les voisins, les pompiers arrivèrent et se rendirent maîtres du sinistre. Une enquête a été ouverte.

Grèce. — Le Fr.°. Dr. Alexandros P. Alexandropoulos, avocat et journaliste distingué, rédacteur en chef du « Pythagoras », organe du Sup. Conseil de Grèce, est décédé en janvier dernier à l'âge de 83 ans. Il avait fait ses études à Athènes, puis fréquenté l'université Frédéric-Guillaume de Berlin, et l'Institut des Sciences politiques de Paris. Il occupa des postes importants au gouvernement de son pays et dans l'administration de la Ville du Pirée. Initié en 1882, à la Loge « Pythagoras », le Fr.°. Alexandropoulos devint G.°. M.°. du Grand Orient de Grèce au début de ce siècle et fut pendant 7 ans Lieut-G.°. C.°. du Sup. Conseil du Rite Ecossais ancien et accepté au sein duquel il exerça une grande activité.

— *Rectification.* — Dans notre « Bulletin » no. 55 (octobre-décembre 1935, p. 140) nous avons annoncé que le siège de la

Loge « Harmonia » avait été transféré d'Istanbul à Athènes. Cet article contient un passage qui a pu être mal interprété. Les « biens matériels » ne signifient pas la fortune de la Loge, mais les objets maçonniques tels que cordons, ornements, candélabres, rituels, archives, etc., qui ne doivent pas tomber entre les mains de personnes non initiées. Ceci afin de dissiper tout malentendu sur le sens de ces mots : « biens matériels ». (Rédaction).

Suisse. — Le T. C. Fr. Constantin Magnenat, ancien rédacteur français du journal maçonnique suisse « Alpina », est décédé le 10 février après une longue maladie. Le Fr. Magnenat, G. Secrétaire de la Grande Suisse de 1920 à 1925, avait pris comme tel, en 1921, une part active aux travaux du Convent international de Genève où l'A. M. I. fut fondée. Sa mort a profondément affecté ses nombreux amis suisses et étrangers.

— La Grande Loge Suisse Alpina tiendra sa Grande Assemblée annuelle les 6 et 7 juin, à Montreux. Au cours de la réunion, les représentants des Loges seront appelés à déléguer des pouvoirs spéciaux au Comité Directeur et au Coll. des Grands Off., relativement à la situation actuelle de la Franc-Maçonnerie suisse.

— On croit que le Conseil Fédéral, en présentant aux Chambres l'initiative antimaçonnique, l'accompagnera d'un message concluant au rejet de ce projet de loi, attentatoire à la liberté de réunion.

Tchécoslovaquie. — On nous informe que les Loges « Most », récemment régularisées par la Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie, sous la juridiction de laquelle elles sont désormais placées, n'étaient pas entièrement composées de FF. ayant appartenu à la Grande Loge « Lessing zu den drei Ringen ». Au nombre de 7 et après avoir démissionné de cette Obédience, ils fondèrent la première Loge « Most » en 1924. Les Ateliers régularisés par la Grande Loge Nationale ne comptaient plus, dans leur effectif, que 4 de ces anciens membres fondateurs.

Yougoslavie. — La Grande Loge Yougoslavia est en butte à la haine de nos adversaires qui lui livrent une lutte acharnée et la dénoncent comme étant la cause de tous les maux dont souffre le pays. Après avoir accusé la Franc-Maçonnerie d'être l'instigatrice de l'assassinat du roi Alexandre, on la prétend responsable de l'abrogation de la Constitution en 1929. C'est encore la Grande Loge qui, — aux dires des antimaçons — sème la discorde entre Serbes, Croates et Slovènes. Le pamphlet des Protocoles de Sion, dont le procès de Berne a révélé l'inanité, est répandu par milliers d'exemplaires. Bref, il n'est pas de calomnie, si stupide ou grossière qu'elle puisse être, qu'on ne lance contre nos FF.; aussi, la Grande Loge Yougoslavia s'est-elle organisée pour défendre son

honneur, comme celui de la Franc-Maçonnerie en général, et dévoile-t-elle notamment, par la voie de la presse, les buts que poursuivent ses diffamateurs.

L. U. F. — Le Congrès annuel de la Ligue Universelle des Francs-Maçons se tiendra cette année à Prague, les 29 et 30 août prochain. Le programme de cette manifestation sera expédié sur simple demande adressée au secrétariat de la Ligue, Case Postale 870, Bâle I, Suisse. Le « Bulletin » no. 57 donnera de plus amples détails sur ce congrès.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----|
| Rapport administratif de l'Exercice 1935 | 147 |
| Compte rendu financier de l'Exercice 1935 | 159 |
| Compte rendu de la session du Comité Exécutif (Bruxelles, 18 janvier 1935) | 163 |
| Le Comité Exécutif à Bruxelles | 170 |
| Avis officiels | 171 |
| Liste des Dons | 172 |
| Elections de Dignitaires | 173 |
| Revue Maçonnique : | |
| Les Rois francs-maçons (J. Mz.) | 174 |
| Les Présidents des Etats-Unis et la Franc-Maçonnerie (X.) | 175 |
| Le Grand Orient de France et le Principe de l'Unité territoriale (A. G.) | 178 |
| Rudyard Kipling (J. Mz.) | 181 |
| Nos Outils : Le Tablier (J. Mz. — d'après le Square and Compass) | 182 |
| Petites Nouvelles : | |
| Angleterre, Ecosse, Egypte, France, Grèce, Suisse, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, L. U. F. | 184 |

En vente à la Chancellerie de l'A. M. I. :

| | | |
|---|------|--------------|
| 1. ED. QUARTIER-LA-TENTE : « Two Centuries of Freemasonry. Prix | 3.— | Frs. suisses |
| 2. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1921 (Fondation de l'A.M.I.) à Genève. | 3.— | » » |
| 3. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1923 à Genève | 3.— | » » |
| 4. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1927 à Paris | 2,50 | » » |
| 5. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1930 à Bruxelles | 2,50 | » » |
| 6. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1932 à Istanbul..... | 1,50 | » » |
| 7. Codes maçonniques (anglais, français et allemands) | 2,50 | » » |
| 8. Annuaire de la Fr.-Maçonnerie Universelle (1932) | 3.— | » » |
| *9. ED. PLANTAGENET : Causeries Initiatives. I. II. III., chaque volume | 2.— | » » |
| 10. H.-J. BOLLE : Le Temple, Ordre initiatique du Moyen-Age | 0,75 | » » |
| *11. ALBERT LANTOINE : Histoire de la Franc-Maçonnerie française | 7.— | » » |
| *12. ALBERT LANTOINE « Histoire du Rite Ecossais ancien et accepté | 8.— | » » |
| 13. JOSEPH LETI. — Charbonnerie et Fr.-Maçonnerie dans le Réveil national italien | 6.— | » » |
| 14. L. AMIABLE ET J. C. COLFAVRU. — La Fr.-Maçonnerie en France depuis 1725. | 0,75 | » » |
| 15. ARMAND BEDARRIDE. — La Doctrine maçonnique | 1,50 | » » |

En vente à la Chancellerie de l'A. M. I.:

| | frs. ss. |
|---|----------|
| 16. ARMAND BEDARRIDE. — Les Théories politiques et économiques devant la Doctrine maçonnique | 1,50 |
| Le Livre d'Instruction du Rose-Croix | 2,50 |
| Le Livre d'Instruction du Chevalier Kadosch | 2,50 |
| 17. ARTHUR GROUSSIER. — Constitution du Grand Orient de France par la G.L.N. (1773) | 10.— |
| .. La Vérité sur la Franc-Maçonnerie..... | 0.50 |
| .. Discours et Documents maç. du XVIII ^e siècle..... | 1.25 |
| D ^r RAYMOND CORBIN. — Symboles initiatiques et Mystères chrétiens. Préface d'André Lebey. Couverture dessinée par St.-J. Landau..... | 2.50 |
| R.-C. FEUILLETTE. — Précis de l'Histoire du Grand Orient de France (5 ^e mille)..... | 2.— |
| EDMOND GLOTON. — Instruction maçonnique aux Apprentis.. | 1.30 |
| » Memento des Grades de Perfection. | } 1.— |
| » Memento des Grades Capitulaires (les 2) | |
| » Memento des Grades Philosophiques.. | |
| ALBERT LANTOINE. — Hiram au Jardin des Oliviers, avec un portrait de l'auteur, bois gravé de P.-A. Gallien.... | 1.25 |
| ANDRÉ LEBEY. — Le Secret du Temple..... | 2.25 |
| A. MICHA. — Le Temple de la Vérité ou la Franc-Maçonnerie dans sa véritable doctrine..... | 6.— |
| D ^r CAMILLE SAVOIRE. — Regards sur les Temples de la Franc-Maçonnerie | 4.50 |

Les frais de port pour les livres marqués d'un * sont à la charge de l'acheteur.

Ces différents imprimés ne sont livrés que sur justification des titres maçonniques.

N. B. — La librairie V. Gloton, à Paris (voir aux annonces) est dépositaire pour la France et les Colonies des ouvrages indiqués aux numéros 1 à 10, payables à raison de 5.— frs. français pour 1.— fr. suisse. Elle reçoit également les abonnements au Bulletin.

Éditions du "Symbolisme"

| | Fr. français |
|---|--------------|
| OSWALD WIRTH : Planches enluminées du Tarot, reconstitution des 22 Arcanes dans l'esprit et le style des originaux | 30.— |
| Introduction à l'étude du Tarot | 6.— |
| Le Tarot des Imagiers du Moyen Age, avec nombreuses figures explicatives et 11 planches hors-texte | 100.— |
| Le Poème d'Ishtar, Mythe babylonien interprété dans son ésotérisme | 5.— |
| L'Idéal Initiatique, tel qu'il se dégage des rites et des symboles. Edition complétée | 12.— |
| Le Symbolisme occulte de la Franc-Maçonnerie..... | 5.— |
| Catholicisme et Franc-Maçonnerie | 1.50 |
| Le Symbolisme Hermétique dans ses rapports avec l'Alchimie et la Franc-Maçonnerie (2 ^e édition) | 30.— |
| Les Mystères de l'Art Royal | 25.— |
| La Franc-Maçonnerie rendue intelligible aux Francs-Maçons : | |
| I. Le Livre de l'Apprenti ; II. Le Livre du Compagnon ; | 9.— |
| III. Le Livre du Maître. <i>Chaque manuel</i> | 45.— |
| <i>Les trois réunis en un volume relié</i> | |
| ARMAND BEDARRIDE : Le Travail sur la Pierre brute (2 ^e édition) | 6.— |
| Règle et Compas | 6.— |
| Les Mystères de l'Etoile Flamboyante. La Lettre G | 7.50 |
| La Morale du Franc-Maçon (derniers exemplaires)..... | 5.— |
| LEO HEIL : Le Grand Secret des Kabbalistes | 5.— |
| ALBERT LANTOINE : Histoire de la Franc-Maçonnerie Française (3 ^e édition) | 35.— |
| Le Rite Ecossois ancien et accepté | 40.— |
| Un Précurseur de la Franc-Maçonnerie, John Toland (1670-1722) | 24.— |
| JACQUES MARÉCHAL : Essai sur l'Idéal Maçonnique | 7.50 |
| J.-M. RAÇON : De la Maçonnerie occulte et de l'Initiation hermétique. Nouvelle édition précédée d'une introduction par Oswald Wirth | 20.— |
| A. SIOUVILLE : Le Prince de ce Monde et le Pêché originel... | 9.— |
| Anciennes années du Symbolisme, 1913-14, 1926, 1927, 1928, 1929 et 1930. Chaque année | 20.— |

Editions Maçoniques

*de la Resp. Loge « La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies »,
à l'Or. de Liège :*

S'adresser pour l'envoi de ces brochures à M. Gegentilien, 172, Bd. d'Avroy, Liège, mais virer la somme correspondante au compte chèque postal n° 1294.55 Liège, Belgique, de M. Léon Deffet.

N. B. — La Grande Chancellerie se chargera volontiers, pour être agréable aux lecteurs du « Bulletin », de transmettre les commandes.

| | |
|---|-----------------|
| J. DEBRUGE. — Abrégé de l'Histoire de la R. L. La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies..... | Frs. belges 2.— |
| H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Le Pantheisticon de Toland (1720) | » » 5.— |
| H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Entretiens maçonniques de Lessing. Réédition des 3 premiers et traduction des 4 ^e et 5 ^e entretiens | » » 5.— |
| Un effort vers la Tradition, vers l'Unité et vers l'Idéal | » » 5.— |

Editions de la Ligue Internationale des Francs-Maçons

| | frs. ss. |
|---|------------|
| F. UHLMANN. — Petit Manuel de la Franc-Maçonnerie, broché | 3.50 |
| | relié 4.50 |
| Le même en allemand | |
| » Die Grosse Werklehre der Freimaurerei, br. | 3.50 |
| | relié 4.50 |
| » 1. Le Livre de l'Apprenti..... | l'ex. 1.25 |
| 2. Le Livre du Compagnon..... | l'ex. 1.25 |
| 3. Le Livre du Maître..... | l'ex. 1.25 |
| Les mêmes en allemand | |
| E. LENNHOF. — Die Nordamerikanische Freimaurerei..... | 2.— |
| ED. PLANTAGENET. — La Franc-Maçonnerie française..... | 2.— |
| (Id. en allemand). | |



